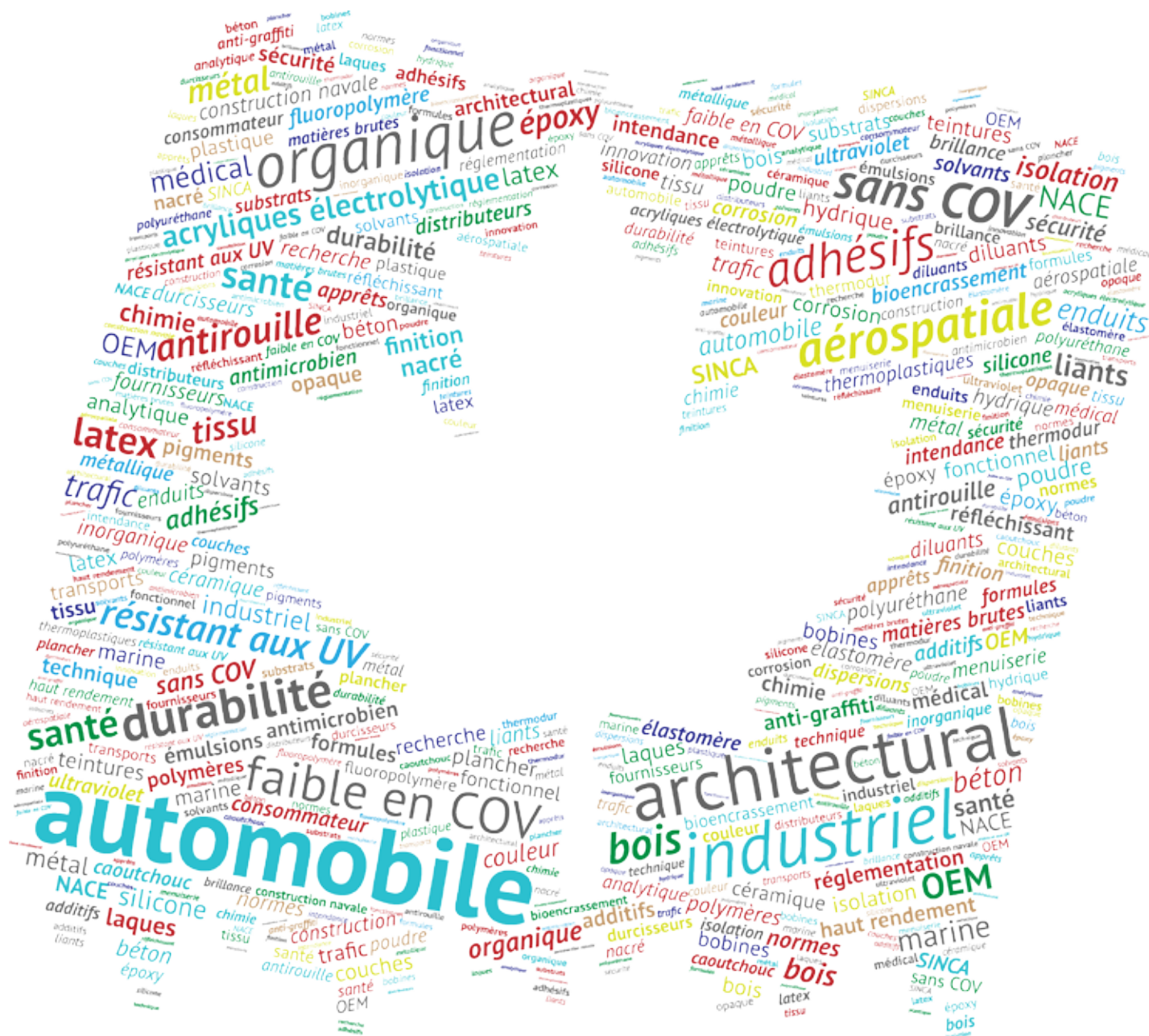




**CANADIAN PAINT
AND COATINGS
ASSOCIATION**

GUIDE ET RÉPERTOIRE 2017



Au-delà de la couleur



UN GUIDE DE SÉCURITÉ À L'INTENTION DES BRICOLEURS ET DÉTAILLANTS

SAINES PRATIQUES LIÉES À L'APPLICATION DE PEINTURE À L'INTÉRIEUR

GUIDE DU PEINTRE SUR LES MEILLEURES PRATIQUES EN MATIÈRE DE VENTILATION COMMENT RÉDUIRE VOTRE EXPOSITION

Protection de la santé du consommateur : CODE DE PRATIQUE SUR LE 2-BUTANONE-OXIME (MEKO)

Santé Canada et Environnement Canada ont publié un Code de pratique sur le 2-butanone-oxime ou MEKO, un produit chimique utilisé couramment comme agent antipeau dans la formulation de peintures, d'apprêts, de vernis et de teintures à l'alkyde. L'ajout d'agents antipeau sert à empêcher la formation d'un film à la surface de la peinture pendant l'entreposage.

Ce code vise à réduire l'exposition par inhalation au MEKO du grand public pendant et immédiatement après l'application intérieure de peintures et de revêtements alkydes destinés aux consommateurs. Une campagne d'éducation soutenue par l'Association canadienne de l'industrie de la peinture et du revêtement et ses membres fabricants de peinture constitue un élément clé du Code de pratique pour rappeler à nouveau aux consommateurs d'assurer de bonnes conditions de ventilation pendant et après l'application de peintures et de revêtements alkydes à l'intérieur et pour fournir de l'information générale sur la façon de bien ventiler les lieux.



ASSOCIATION CANADIENNE
DE L'INDUSTRIE DE LA PEINTURE
ET DU REVÊTEMENT

CANADIAN PAINT
AND COATINGS
ASSOCIATION

Pour de plus amples renseignements sur l'importance
de la ventilation, communiquez avec votre détaillant
ou visitez le site www.canpaint.com

PERSPECTIVES de l'ACIPR

2017

GUIDE ET RÉPERTOIRE

- 2 **CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ACIPR**
- 3 **AU-DELÀ DE LA COULEUR**
- 4 **MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL**
TIM VOGEL
- 5 **MESSAGE DU PRÉSIDENT**
GARY LEROUX
- 6 **ÉVOLUTION DE L'ACIPR : 1913–2017**
- 7 **L'INDUSTRIE CANADIENNE DE LA PEINTURE ET DU REVÊTEMENT**
- 9 **POURQUOI L'ACIPR?**
- 10 **L'INDUSTRIE CANADIENNE DE LA PEINTURE EN 2016**
- 12 **GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES AU CANADA**
- 16 **SERVICES ET PROGRAMMES À L'INTENTION DES MEMBRES**
- 31 **GLOSSAIRE**



CanPaint **150**

L'ACIPR célèbre toutes les couches du Canada!

emulsion
construction navale
polymère époxy
liants faible en CO
silicone
sifs
paque
mères transports
faible en COV
aérospatiale
thermoplastique
sécurité ultraviolet
plancher
analytique
chir
boi
matières brutes
polyuréthane
santé hydrique
durabilité polymère
couche corrosion couleur
solvants
céramique durabilité durcisseu
émulsions
innovation automobile opaque
traviolet aérospatiale polyuréthane
polymères couleur
NACE architectural
SINCA
cant aux UV
bobines résistant aux l
poud
me



Tél. : 613 231-3604
Téléc. : 613 231-4908
Courriel : acipr@acipr.org
www.acipr.org



CONTENU / RÉDACTION	Gary LeRoux Lysane Lavoie Zoë Koulouris
CONCEPTION / PRODUCTION	Judy Coffin
VENTES DE PUBLICITÉ	Don Burns/Katrysha Gellis <i>INSIGHT@griffintown.com</i>
TRADUCTION	Isabelle Delage
RÉLECTURE	Micheline Foucher Judy Yelon



PERSPECTIVES DE L'ACIPR 2017

AU-DELÀ DE LA COULEUR

Les peintures et les revêtements vont au-delà de la couleur, des coques colorées qui enrobent les chocolats aux couches protégeant les coques des navires des balanes, en passant par les adhésifs et les produits d'étanchéité de toutes sortes. De nouveaux produits sont créés pour répondre à la demande des clients, entreprises ou consommateurs, que ce soit pour les marchés en croissance des pays en développement ou dans les pays industrialisés régis par des normes strictes en matière de santé et d'environnement. La fluctuation des coûts des matières premières et les nouvelles réglementations créent le besoin d'ingrédients de rechange qui offrent le même rendement mais sont économiques et faciles à obtenir. L'industrie réagit en innovant et en investissant dans la recherche et le développement. Le secteur des revêtements et des adhésifs est celui où l'on trouve la plus grande concentration de chimistes. Les réglementations gouvernementales et les préférences des consommateurs mènent à l'élaboration de processus de fabrication durables et de méthodes d'élimination responsables ainsi qu'à la réduction des émissions de COV. Ceci multiplie les occasions pour les chimistes environnementaux ou spécialisés en mise au point de produits, les spécialistes en santé et sécurité et les décideurs publics.

Les peintures et les revêtements se divisent en trois grandes catégories :

Les **revêtements architecturaux**, qui constituent le principal segment de ce marché, comprennent les produits de peinture, les revêtements résistant à la corrosion et au feu, ainsi que d'autres produits utilisés en construction résidentielle et commerciale. Les produits sont décoratifs ou fonctionnels afin de répondre aux besoins des clients, de la grande entreprise au simple consommateur. Nouvelles couleurs, nouveaux finis, formules faibles en COV : la demande d'innovation est forte dans ce marché hautement concurrentiel.

Les **revêtements industriels** sont utilisés dans tous les secteurs, y compris aérospatiale, automobile, produits de consommation, équipementiers, construction navale, infrastructure et construction. Ces revêtements réduisent la friction ou sont utilisés comme adhésifs; ils résistent aux températures extrêmes, préviennent la corrosion et protègent contre la contamination microbienne. Les peintures et revêtements réfléchissants sont utilisés sur les bornes et enseignes routières et les pistes des aéroports. Les revêtements pour le bois et les tissus protègent les meubles de l'usure et des taches.

Les **revêtements spécialisés** sont normalement appliqués sur place plutôt qu'en usine. Les produits utilisés pour la finition automobile et l'entretien industriel contribuent à garder la machinerie en bon état. Les peintures maritimes préviennent la rouille et l'adhérence de balanes sur les navires et les quais. Les peintures de marquage sont utilisées pour tracer les lignes sur les routes, les surfaces de stationnement et les pistes aériennes. Les peintures anti-graffitis contribuent à préserver les édifices urbains. Les revêtements haute technologie comprennent les matériaux d'électrodisposition cationique servant à protéger des pièces de métal complexes contre la corrosion. Les revêtements céramique haut rendement prolongent la durée de vie des turbines d'avion et des pièces de moteurs automobiles en les protégeant contre les températures élevées, l'usure et la corrosion.

La chimie verte joue un rôle important dans le domaine de la peinture et des revêtements : ceci comprend des méthodes de fabrication durables et non polluantes ainsi que des produits qui ne libèrent pas de composés nocifs dans l'air ou dans l'environnement. La gestion postconsommation a trait à l'élimination et au recyclage des peintures et autres revêtements. L'industrie adopte une approche « berceau à berceau », appelée économie circulaire, qui est la responsabilité des producteurs. Ceux-ci ont relevé le défi et dominent à l'échelle mondiale en matière de recyclage de peinture postconsommation.

Président et chef de la direction,
Cloverdale Paint Inc.

À titre de président du conseil, je suis fier d'annoncer que notre plan stratégique triennal actuel, qui se termine en 2017, a été en grande partie réalisé. Le conseil s'apprête à renouveler ce plan afin de relever de nouveaux défis au nom du secteur de la peinture et des revêtements. Nous commencerons par nous assurer de bien comprendre les besoins de nos membres, nous étudierons de nouvelles façons d'y répondre, et nous bonifierons les services aux membres en conséquence afin d'améliorer les résultats et d'assurer la bonne gouvernance de notre association, qui en est à sa 104^e année. L'association a survécu à l'épreuve du temps car elle se renouvelle constamment et conserve sa pertinence dans les dossiers qui importent à ses membres. Le conseil ne perd jamais de vue cet objectif, et il s'assurera d'en tenir compte dans le nouveau plan stratégique.

Malgré les défis constants, l'industrie canadienne de la peinture et des revêtements a de quoi être fière. Nous avons joué un rôle pivot dans des dossiers réglementaires et, en collaboration avec des partenaires de l'industrie, nous avons fait preuve de leadership en matière de gérance et de durabilité au Canada. Ce succès est dû en grande partie au travail de l'association, dirigé par mes collègues du conseil et étroitement géré suivant notre plan stratégique, à l'engagement actif des membres des comités techniques et des groupes de travail, à la coopération de partenaires clés comme Product Care, et aux efforts d'une équipe dévouée axée sur les résultats plutôt que sur les méthodes. En affaires, ce ne sont pas les processus qui produisent des résultats ou qui ajoutent de la valeur; c'est le résultat qui compte, et c'est dans ce sens que notre association concentre ses efforts.

Avoir une longueur d'avance sur la réglementation : voilà l'un des principaux objectifs de l'association. Le secteur des revêtements est l'un des plus réglementés au Canada, et l'ACIPR aide l'industrie à assurer une réglementation raisonnable en matière de gestion des produits chimiques, de santé et de sécurité ainsi que de gérance environnementale. De plus, elle recherche constamment de nouveaux moyens de venir en aide à ses membres, notamment en leur fournissant des données statistiques et économiques, des analyses des grandes tendances, de la formation et du perfectionnement sur la technologie des revêtements et des études professionnelles sur divers enjeux du secteur, ainsi qu'en sensibilisant le public à l'égard du rôle que joue le secteur des revêtements au Canada. Grâce à ces efforts, les entreprises membres peuvent continuer à offrir des marques conformes et de qualité aux consommateurs canadiens, tout en assurant leur rentabilité.

Le travail de l'ACIPR vise également à assurer aux gouvernements que le secteur prend la durabilité au sérieux et se conforme pleinement à la réglementation. Les gestes parlent d'eux-mêmes : la non-conformité d'une entreprise du secteur peut avoir des répercussions négatives sur l'industrie tout entière et nuire à la réputation de toutes les marques. Nombre de nos membres ont déployé d'énormes efforts pour mériter l'approbation sociale en créant des marques solides et reconnues d'un bout à l'autre du Canada.

Je suis fier de la compétence de notre association, qui lui permet de représenter l'industrie auprès des gouvernements et de relever les défis réglementaires. Les entreprises non membres manquent d'importantes occasions d'avoir voix au chapitre dans les décisions qui les touchent directement. Qui plus est, l'ACIPR est considérée comme faisant partie intégrante du régime de conformité, non seulement pour son apport précieux en matière de réglementation, mais également pour ses efforts de promotion de la conformité. Ces efforts profitent à toutes les entreprises membres de l'association, quelle que soit leur taille.

Grand merci aux membres de l'ACIPR et à leur personnel pour leur contribution au succès de l'association, qui se répercute sur l'industrie, les gouvernements et, surtout, sur nos clients et sur le public. Nous souhaitons à tous bon succès en 2017.

720

TIM VOGEL
Cloverdale Paint Inc.
Président du conseil





MESSAGE DU PRÉSIDENT

AXÉS SUR LES RÉSULTATS

GARY LEROUX

Président et chef
de la direction

gleroux@canpaint.com

L'ACIPR a eu une autre année chargée en 2016, et 2017 promet de l'être encore davantage avec le lancement de la troisième et dernière phase du Plan de gestion des produits chimiques (PGPC) du gouvernement, qui nous mènera en 2021. Comme vous le verrez dans ce numéro de *Perspectives de l'ACIPR : Guide et répertoire*, les membres et le personnel continuent de déployer d'énormes efforts pour répondre aux exigences du processus d'évaluation des produits chimiques en vertu du PGPC. Nous avons réussi jusqu'à présent à naviguer dans ce processus, mais comme nous le disent nos membres, c'est un travail long et difficile, bien que nécessaire pour assurer que le gouvernement reçoive les données et la rétroaction nécessaires pour pouvoir évaluer correctement les produits chimiques utilisés par l'industrie. La troisième phase du PGPC sera particulièrement ardue, car plus du quart des 1 550 substances à l'étude sont utilisées par le secteur de la peinture et des revêtements, y compris environ 200 dans le domaine des adhésifs et des produits d'étanchéité.

Le Groupe de travail sur la peinture et les revêtements (GTPR), composé d'employés de l'association et de membres de l'ACIPR ainsi que de représentants de plusieurs ministères, joue un rôle essentiel dans ce processus, car il nous aide à demeurer à l'avant-garde des changements qui touchent notre secteur et à respecter des échéanciers très serrés. L'ACIPR et ses membres sont engagés à maintenir le cap; pour ce faire, l'ACIPR a identifié les substances utilisées par notre secteur qui sont ciblées par le PGPC. Ceci nous a permis de prendre de l'avance dans le processus et de simplifier le plus possible la tâche pour nos membres.

Un nouveau défi a fait surface en 2016 en lien avec la gestion des produits chimiques au Canada. En effet, le Comité permanent de l'environnement et du développement durable a amorcé une révision officielle de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE, 1999), ce qui comprend une révision du Plan de gestion des produits chimiques. Cette révision vise à déterminer s'il y a lieu d'apporter des modifications à la LCPE en ce qui a trait aux produits chimiques. Depuis le début de cette étude, de nombreux intervenants ont partagé leur point de vue sur ce qui fonctionne bien, ce qui pourrait fonctionner mieux, et les modifications qu'ils aimeraient voir apporter. Les deux-tiers des présentations faites au comité parlementaire provenaient d'organismes non gouvernementaux, et la plupart demandaient un resserrement de la loi. Dans bien des cas, l'industrie n'est pas d'accord avec les recommandations, mais celles-ci se retrouveront sans doute dans le rapport final du comité au Parlement en 2017. Le gouvernement devra ensuite indiquer comment il compte procéder pour apporter les modifications à la LCPE. Nous

continuons à espérer que ce dossier évoluera dans l'intérêt de la santé humaine et de l'environnement, mais également de façon à assurer la viabilité de l'industrie canadienne.

Bien que le secteur de la peinture et des revêtements ait toujours été considéré comme étant à l'avant-garde de la gérance des produits au Canada, des défis demeurent dans les diverses juridictions provinciales. Le plus grand de ces défis se trouve en Ontario, avec l'adoption de la *Loi de 2016 favorisant un Ontario sans déchets*. L'ACIPR continue de déployer des efforts afin d'assurer que tout nouveau règlement découlant de cette loi soit raisonnable sur le plan de l'exécution et des coûts. Cela sera-t-il le cas? Voilà la question pour l'industrie des revêtements, qui constitue le plus important secteur en matière de coûts de la catégorie du Réacheminement des déchets municipaux spéciaux (RDMS) de cette province. Le gouvernement ontarien poursuit ses consultations avec les intervenants sur la mise en œuvre des principaux aspects de la nouvelle loi, et l'ACIPR a fait connaître les préoccupations de l'industrie afin d'assurer des règles de jeu équitables pour tous. D'importantes préoccupations subsistent dans de nombreux segments de l'industrie quant aux coûts de mise en œuvre et à l'impact économique de la nouvelle loi.

Dans le cadre de son travail de gérance cette année, l'ACIPR a réussi à introduire le programme PaintCare^{MD} au Canada, lequel s'inscrit dans une initiative d'image de marque adoptée à l'échelle mondiale par des associations du secteur engagées dans l'établissement d'une économie circulaire pour les résidus de peinture. Le but est de sensibiliser les consommateurs aux efforts de durabilité déployés par l'industrie afin de les encourager à demeurer des partenaires actifs dans la protection de la santé humaine et de l'environnement en recyclant leurs restes de peinture. Également du côté de la gérance, l'ACIPR a fait équipe avec l'IVEY Business School de l'université Western dans le cadre d'un projet de recherche sur le recyclage de la peinture postconsommation au Canada. Ce projet sera piloté par le renommé *Building Sustainable Value Research Centre* de cette école, sous la direction de Mme Tima Bansal, qui est également directrice du réseau de recherche sur la durabilité des entreprises (Network for Business Sustainability) ainsi que titulaire de la Chaire de recherche du Canada en durabilité des entreprises. Nous avons bon espoir que ce projet apportera de nouvelles connaissances sur le recyclage de la peinture postconsommation au Canada.

L'ACIPR a toujours accordé beaucoup d'importance à la formation avec le lancement en 2013 de son diplôme en technologie des revêtements, un cours de trois semestres à l'intention du secteur. Nous amorçons une nouvelle phase avec la signature d'un protocole d'entente avec le North York



L'INDUSTRIE CANADIENNE DE LA PEINTURE ET DES REVÊTEMENTS

SOLIDE ET RESPONSABLE

Fondée en 1913, l'Association canadienne de l'industrie de la peinture et du revêtement (ACIPR) représente les principaux fabricants de peinture et de revêtements ainsi que leurs fournisseurs dans trois grandes catégories de produits, soit peintures architecturales, revêtements industriels et revêtements d'automobiles. Ce secteur, qui compte plus de 250 établissements de fabrication au Canada, réalise un chiffre d'affaires annuel de plus de 10 milliards de dollars et emploie plus de 32 000 personnes.

L'ACIPR déploie d'énormes efforts pour assurer le succès de l'industrie dans un marché de plus en plus concurrentiel et réglementé. Ses travaux portent sur des dossiers visant la peinture et les revêtements dans tous les segments, y compris adhésifs et produits d'étanchéité, revêtements d'automobiles, bobines, peintures architecturales et décoratives, enduits industriels, équipementiers (OEM), revêtements maritimes, emballages/contenants, poudres, transports commerciaux, machinerie et apprêts pour le bois.

La responsabilité des entreprises est un principe fondamental de l'industrie canadienne. Vendre des produits sécuritaires est non seulement responsable, mais également rentable. Le secteur de la peinture et des revêtements a beaucoup investi au cours des dernières décennies afin d'améliorer la qualité de ses produits et la réputation de ses marques.

Notre industrie applaudit le gouvernement fédéral pour avoir fait du Canada le premier pays à entreprendre une révision complète de toutes les substances utilisées dans le commerce afin de créer une base de décision en matière de réglementation. **Notre industrie est engagée envers la protection de l'environnement et l'amélioration de la santé et de la qualité de vie des gens grâce à la formulation, à la production et à la vente responsable de produits sécuritaires et de qualité supérieure.**

Le secteur de la peinture et des revêtements est fort; afin de conserver sa force et d'assurer sa durabilité, l'industrie doit être vigilante et militer pour assurer un terrain de jeu équitable dans un environnement socioéconomique en rapide évolution et toujours plus concurrentiel. Afin d'assurer la survie à long terme du secteur, l'ACIPR :

ASSURE LA PROMOTION des bienfaits, des contributions et des avantages du secteur de la peinture et des revêtements, y compris les adhésifs et les produits d'étanchéité, au moyen de vastes réseaux, d'interventions et de communications ciblées, de présentations aux principaux intervenants et d'articles dans des publications spécialisées au Canada et à l'étranger. L'ACIPR poursuit ses efforts de sensibilisation à l'innovation et aux efforts de durabilité du secteur de la peinture et des revêtements, ce en assurant une représentation aux forums et autres événements de l'industrie, par l'entremise d'associations internationales telles que l'**International Paint and Printing Ink Council**, ainsi que **Coatings Care®**, le symbole de gérance de l'industrie depuis de longues années. L'association met de l'avant une approche d'économie circulaire efficace en matière de gérance des produits sous la bannière **PaintCare^{MD}**;

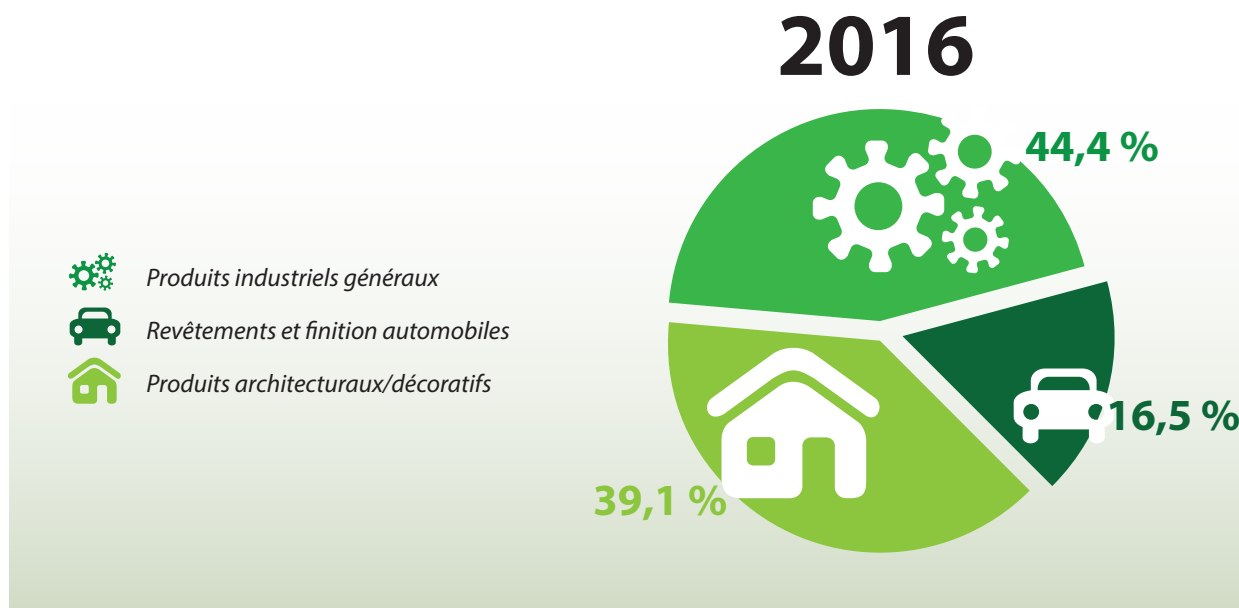
OFFRE UNE PROTECTION au secteur de la peinture et des revêtements au moyen de représentations proactives destinées à défendre les intérêts de l'industrie auprès de tous les paliers de gouvernement, ce au moyen de ses entités telles que le **Groupe de travail sur la peinture et les revêtements**, le **Conseil consultatif sur les adhésifs et les produits d'étanchéité**, de même que divers comités techniques;

FOURNIT de l'information factuelle et utile aux entreprises au moyen de publications pertinentes de haute qualité, présentant notamment des données économiques et des statistiques trimestrielles. Elle offre également un **Centre**

de ressources à l'intention exclusive de ses membres, de même qu'une nouvelle **Étude d'impact économique** du secteur canadien de la peinture et des revêtements, laquelle sera diffusée en 2017 pour aider les entreprises membres et accroître la notoriété du secteur;

FAVORISE UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION de l'industrie par le public grâce à ses travaux de recherche et ses études d'impact économique. L'ACIPR dirige actuellement les efforts de l'industrie visant une meilleure compréhension de tous les aspects de la durabilité, des programmes de fin de vie, de la conception écologique et des options de récupération des ressources, en collaboration avec l'**IVEY School of Business** et le **réseau de recherche sur la durabilité des entreprises**;

FAVORISE LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES afin d'assurer que l'industrie ait accès à la formation et à l'information nécessaires pour assurer la durabilité à long terme du secteur, ce au moyen de cours en ligne menant à un **diplôme en technologie des revêtements**, d'un **programme de ressources humaines** et de développement des compétences, y compris un protocole d'entente récemment signé avec le **North York College of Information Technology** visant des cours de certification sur les revêtements et la corrosion, dont : génie de la corrosion, technologie des revêtements, chimie physique des revêtements, revêtements d'automobiles, principes d'inspection des revêtements, inspection avancée, contrôle de la qualité, poudres, analyse des défauts et des ruptures, préparation des surfaces et application.



POURQUOI L'ACIPR?

UN RENDEMENT DE L'INVESTISSEMENT ASSURÉ

L'ACIPR a démontré sa capacité de minimiser l'impact réglementaire sur l'industrie des revêtements. Les décisions qui ne sont pas harmonisées avec celles d'autres juridictions ou qui entraînent des décisions négatives de la part des gouvernements quant aux produits chimiques dans le commerce et la gérance des produits peuvent avoir des répercussions négatives :

- perturbations dans les échanges commerciaux et difficulté de gestion des stocks pour l'Amérique du Nord;
- abandon de produits jouissant d'une pénétration élevée dans le marché canadien;
- nécessité de reformuler certains produits au moyen de substituts qui ne sont pas toujours rentables ou accessibles au Canada;
- besoin d'essais, de réétiquetage et de précautions spéciales relativement au transport de produits;
- restrictions d'utilisation limitées au Canada ou absence d'harmonisation avec d'autres mesures américaines ou internationales; et
- risque de créer une image négative de l'industrie et d'entraîner une chute des ventes au Canada.

Notre industrie ne veut qu'aucune de ces répercussions ne se concrétise et ne vienne nuire à ses perspectives d'affaires. C'est pourquoi les principales entreprises de peinture et de revêtements exerçant leurs activités au Canada, de même que grand nombre de leurs fournisseurs et distributeurs, sont des membres de longue date de l'association.

Le travail de l'ACIPR épargne temps et argent à ses membres, ce qui leur fournit un excellent rendement de leur investissement. Parmi les récents succès :

- Aucune interdiction touchant des substances utilisées par l'industrie de la peinture et des revêtements au cours des neuf premières années du Plan de gestion des produits chimiques.
- Conformité aux règlements en matière de COV dans 54 catégories de revêtements architecturaux et automobiles, et obtention de réductions importantes des émissions de COV, soit de l'ordre de 75 pour cent plutôt que le taux de 26 pour cent prévu par le gouvernement sur une période de 15 ans. **Il s'agit là d'un énorme succès pour le secteur canadien de la peinture et des revêtements et l'ensemble de l'industrie des produits chimiques.**
- Approches proactives face à de nouvelles réglementations par l'entremise d'un comité spécialisé mis sur pied par l'ACIPR, le **Groupe de travail sur la peinture et les revêtements**, formé de représentants de l'industrie et du gouvernement, lequel se réunit régulièrement. Ceci a permis à l'ACIPR de recueillir des données essentielles pour monter un dossier permettant d'éviter l'imposition de

nouveaux règlements ou encore de trouver des moyens plus appropriés de réduire les risques tout en assurant la protection de la santé et de l'environnement.

- **Obtention d'une exemption pour 16 substances utilisées dans de nombreux produits pour réduire les COV contenus dans les formules tout en produisant des produits conformes et à haut rendement.**
- Obtenu un code de pratique volontaire sur le **MEKO** (2-butanone-oxime) et l'**EMDEG** plutôt qu'une réglementation plus lourde et plus coûteuse, tout en assurant une meilleure qualité de l'air pour les utilisateurs de peinture.
- Obtenu des règlements appropriés pour la peinture postconsommation avec 26 millions de kilos de peinture récupérée et recyclée au Canada en 2016. À ce sujet, le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME), composé de 10 ministres de l'environnement provinciaux, a mentionné dans un récent rapport les efforts impressionnants déployés par l'industrie en matière de recyclage de peinture, en affirmant que **la peinture est la seule catégorie systématiquement bien réglementée d'un bout à l'autre du pays (REP ou gérance de produits) au moyen de programmes provinciaux visant à détourner les matières des sites d'enfouissement** (*Key Elements of EPR and Product Stewardship Programs in Canada*, CCME, février 2016).
- Établi Product Care comme remplaçant de Stewardship Ontario à titre de gestionnaire du programme de recyclage de la peinture postconsommation en Ontario et établi le premier Plan de gestion de l'industrie (PGI) dans cette province, ouvrant la voie à d'autres PGI et **améliorant l'efficacité, la transparence et l'ensemble de la gérance du recyclage de peinture dans la plus grande province canadienne.**

CODE DE PRATIQUE DÉFINITIF SUR L'EMDEG

L'ACIPR A ENJOINT
TOUS SES MEMBRES
FABRICANTS DE PEINTURES
ARCHITECTURALES AINSI QUE
TOUTES LES ENTREPRISES
NON MEMBRES DE
L'ACIPR QUI VENDENT DES
PRODUITS DE REVÊTEMENT
DE CONSOMMATION AU
CANADA DE RETOURNER
LEUR DÉCLARATION RELATIVE
AU CODE DE PRATIQUE SUR
L'EMDEG AVANT LA DATE
LIMITE DU 5 MAI 2017.



L'INDUSTRIE CANADIENNE DE LA PEINTURE EN 2016

« LE SECTEUR CANADIEN DE LA FABRICATION CONTINUERA D'ÊTRE CONFRONTÉ À DE NOMBREUX DÉFIS SUR LES PLANS DE LA COMPÉTITIVITÉ, DE LA PRODUCTIVITÉ ET DE L'INCERTITUDE RÉGLEMENTAIRE, AINSI QU'À DES OBSTACLES POSSIBLES AU COMMERCE »

LES CHIFFRES

L'économie canadienne a été plus faible que prévue en 2016 (croissance de 1,1 pour cent du PIB), car les deux principaux moteurs de croissance, soit l'immobilier et les exportations, n'ont pas connu la reprise prévue. L'incertitude économique a jeté un vent de pessimisme tant sur l'industrie que chez les consommateurs, mais l'on s'attend à ce que cette situation s'améliore graduellement au cours des années qui viennent. Les économistes canadiens estiment en effet que l'économie accusera une croissance de deux pour cent en 2017, et que le huard terminera l'année autour des 75 cents. La reprise devrait se prolonger jusqu'en 2018, atteignant des taux de 2,1 à 2,4 pour cent, et l'économie canadienne devrait revenir à sa pleine capacité vers la fin de la période, ce en dépit de la croissance du déficit du secteur public (2,5 pour cent du PIB) ainsi que d'une importante dette brute (92 pour cent du PIB). Toutefois, au cours de 2017-2018, le secteur canadien de la fabrication continuera d'être confronté à de nombreux défis sur les plans de la compétitivité, de la productivité et de l'incertitude réglementaire, ainsi qu'à des obstacles possibles au commerce en raison de l'état des accords d'échange actuels et futurs. Ceci entraînera sans doute une hausse des frais d'exploitation, y compris le coût des matières brutes. Depuis 2000, la contribution du secteur manufacturier canadien à l'ensemble des résultats économiques a décliné de façon constante, passant de 17 à 13 pour cent. L'on prévoit que les fusions et les acquisitions, suivies du rapatriement des installations de fabrication, continueront d'affecter de nombreux segments industriels au Canada au cours des années

qui viennent, et la peinture et les revêtements ne feront pas exception. Ceci aura également un impact sur la peinture et les adhésifs, secteurs où la valeur des expéditions continue de se détériorer par rapport à celle des importations.

Marchés industriels : L'entente entre les travailleurs de l'industrie automobile canadienne et les trois grands fabricants américains, combinée au financement accordé au secteur par le gouvernement, devraient assurer la stabilité des volumes d'assemblage automobile au Canada et de la demande de pièces fabriquées au Canada. Bien que les fabricants canadiens aient engagé 1,6 milliard de dollars pour améliorer leurs installations actuelles, aucun investissement n'est prévu en 2017 pour en étendre la capacité. Toutefois, les niveaux de production ne devraient pas chuter dans l'ensemble; les ventes de peinture et de revêtements d'équipementiers canadiens devraient par conséquent se maintenir. Les ventes de véhicules neufs se chiffreront à un peu moins de 1,9 million d'unités au Canada en 2017, car les taux d'intérêt et la faiblesse du dollar canadien auront sans doute un effet refroidissant. Les ventes du secteur de la refinition de peinture automobile, par contre, devraient s'améliorer légèrement.

La renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain au Canada en 2017 pourrait avoir des répercussions marquées sur de nombreux marchés industriels nationaux ainsi qu'en Ontario et au Québec, les provinces manufacturières qui exportent le plus. De plus, de nombreuses usines de fabrication canadiennes fonctionnent déjà à des capacités record et n'ont pas réalisé les investissements nécessaires

Évolution des expéditions manufacturières mensuelles de peinture au Canada 2007-2017

(Source : Statistique Canada 2017)



au cours des dernières années pour accroître leur capacité; elles ne sont donc pas en mesure d'augmenter leur production dans les marchés intérieur ou étranger pour atteindre une croissance marquée en 2017 et au-delà. Dans le secteur pétrolier, l'on prévoit que les résultats – et les emplois qui en résultent – demeureront faibles et quelque peu instables. En outre, l'incertitude planant sur l'Aléna ainsi que le climat protectionniste qui règne aux États-Unis pourraient pousser les producteurs de bois et les fabricants de produits de bois à rechercher de nouveaux investissements aux États-Unis afin de maintenir leur accès à ce marché, ce qui pourrait avoir un impact direct sur les ventes de revêtements pour le bois canadiens. On prévoit même un affaiblissement de la rentabilité de l'industrie aéronautique de pointe en 2017, en raison de la pression des coûts de la chaîne d'approvisionnement. Par contraste, d'importantes dépenses en infrastructure par les gouvernements pourraient donner un nouvel élan à des projets industriels et contribuer à maintenir le chiffre d'affaires des revêtements dans ce secteur.

Marchés architecturaux : Les prix élevés et surévalués de l'immobilier, la légère hausse des taux hypothécaires et les faibles gains du côté de l'emploi et des salaires viendront modérer les ventes d'habitations neuves dans de nombreux marchés urbains. Les propriétaires choisiront plutôt de rénover cette année, ce qui constituera le principal moteur de croissance en 2017. Toutefois, les dépenses de consommation seront quelque peu ralenties par le niveau record de la dette à la consommation. Les meilleures économies provinciales en 2016, soit celles de la Colombie-Britannique et de l'Ontario, perdront de leur dynamisme en raison du ralentissement du marché immobilier. L'on prévoit que même le marché de la revente sera à la baisse en 2017; toutefois, une hausse marquée de l'immigration au cours des cinq prochaines années devrait exercer une pression à la hausse sur le marché de l'habitation. Les autres investissements, notamment les dépenses du segment institutionnel, devraient demeurer forts, un taux de construction plus élevé ayant été observé à la fin de 2016. Dans ce contexte, les ventes de peinture et de revêtements architecturaux de 2017 devraient être comparables à celles de 2016, soit équivalentes ou légèrement supérieures en valeur, mais inférieures en volume.

La valeur des expéditions de produits de peinture canadiens (à l'exclusion des exportations) est estimée avoir légèrement augmenté pour atteindre près de 1,61 milliard de dollars en 2016, alors que le volume total a chuté de trois pour cent par rapport aux niveaux de 2015 pour se chiffrer à 240 millions de litres. Cependant, la valeur des importations de peinture a continué d'augmenter légèrement, atteignant 1,4 milliard de dollars durant la même période. Le rapport entre les produits importés et intérieurs dépasse désormais 50 pour cent. Dans le secteur des adhésifs et des produits d'étanchéité, la valeur totale des expéditions (à l'exclusion des exportations) est estimée avoir atteint 640 millions de dollars, une baisse de 4,6 pour cent par rapport à 2015. Cependant, la valeur des importations n'a pas baissé autant, atteignant 888 millions de dollars. Le rapport entre les importations et les ventes de produits intérieurs dans ce secteur se chiffre à environ 67 pour cent de la production intérieure. Selon Statistique Canada, les deux secteurs ont déclaré des balances commerciales de plus en plus négatives au cours des 10 dernières années.

Le secteur de la peinture architecturale vendue au Canada, tant intérieure qu'importée, a représenté 53 pour cent du volume total de peinture vendue, et 39 pour cent de la valeur totale. Les résultats du secteur canadien de l'automobile, qui comprend les segments de la finition automobile et des équipementiers, a maintenu une petite part (16,5 pour cent) de la valeur totale et une part moindre (9,8 pour cent) du volume total vendu au Canada.

Les ventes de peinture à l'eau au Canada, qui dominent le secteur architectural, ont représenté plus de 93 pour cent des produits vendus en 2016, comparativement à 79 pour cent en 2007. Dans le secteur de la finition automobile, les ventes de produits d'apprêt à l'eau ont représenté quelque 80 pour cent du volume total de ces produits utilisés par les ateliers de carrosserie canadiens.



GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES AU CANADA

« CE NOUVEAU SYSTÈME (POUR LE SGH) EXIGE LE PREMIER CHANGEMENT IMPORTANT AU SYSTÈME DE DONNÉES DE SÉCURITÉ POUR L'INDUSTRIE DES REVÊTEMENTS DEPUIS L'ADOPTION DES FICHES SIGNALÉTIQUES IL Y A ENVIRON 30 ANS. MALHEUREUSEMENT, POUR PRATIQUEMENT TOUTES LES ENTREPRISES DE PEINTURE ET DE REVÊTEMENTS À PART LES PLUS GRANDES, LA MISE EN ŒUVRE DU SGH A NÉCESSITÉ UNE RÉDUCTION DES ACTIVITÉS SOURCES DE REVENUS. »

(George Pilcher, CHEMQUEST GROUP)

FAITS SAILLANTS ET PROGRÈS

L'ACIPR favorise et entretient des relations positives avec les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux. Le Comité de santé, de sécurité et d'environnement et le Comité de gérance des produits jouent un rôle de premier plan dans la gestion des dossiers réglementaires, avec l'aide de leurs sous-comités tels que le Groupe de travail sur la peinture et les revêtements (GTPR) ainsi que le Conseil consultatif sur les adhésifs et les produits d'étanchéité. Le GTPR est formé de personnel de l'ACIPR, de représentants d'entreprises membres et de fonctionnaires du gouvernement fédéral. Il passe en revue les règlements proposés en matière de gestion des produits chimiques avant que ceux-ci ne soient soumis aux autres associations et intervenants de l'industrie. **Ceci permet à l'ACIPR et à ses membres de donner directement leur avis sur les enjeux et les substances à l'étude bien avant que les gouvernements ne prennent des décisions critiques.**

Cette année marque le 11^e anniversaire du Plan de gestion des produits chimiques (PGPC), lancé par le gouvernement fédéral en 2006. Le PGPC s'insère dans l'ensemble du programme environnemental du gouvernement visant l'évaluation des risques de 4 300 substances utilisées au Canada. L'ACIPR a été l'une des premières associations à adopter une approche sectorielle avec la création du GTPR il y a six ans. **L'ACIPR est membre du Conseil consultatif national sur le Plan de gestion des produits chimiques**, formé d'organismes non gouvernementaux, d'associations de l'industrie et de représentants du gouvernement. L'association

participe activement au **Groupe de travail sur les adhésifs et les produits d'étanchéité** du gouvernement dans le cadre de son intérêt accru pour ce secteur, qui a mené à la création de son **Conseil consultatif sur les adhésifs et les produits d'étanchéité**. Les efforts de l'ACIPR en regard de la phase 3 du PGPC comprennent la fourniture de renseignements volontaires préalables et la surveillance en lien avec toutes les substances, y compris les polymères. Ceci permet de donner des alertes en temps utile aux membres quant aux répercussions possibles de ces décisions et de faire ressortir les points qui nécessitent davantage d'information afin d'améliorer les résultats.

Le PGPC canadien, un programme en plusieurs phases, a introduit un processus systématique, rigoureux et scientifique pour évaluer les substances aux niveaux de priorité élevé, moyen et faible. Il comprend des programmes obligatoires et volontaires de collecte de données de l'industrie sur les risques et l'exposition, et la mise au point d'outils obligatoires telles que les règlements, les avis de Nouvelle activité (NAC), etc. Il comporte également des outils de gestion volontaire des risques tels que des codes de pratique applicables aux produits toxiques nouvellement déclarés, ou à ceux qui pourraient être déclarés toxiques s'ils dépassent leur niveau actuel d'utilisation au Canada. Les instruments de contrôle des risques sont intégrés à d'autres lois canadiennes telles que la *Loi sur les aliments et drogues*, la *Loi sur les produits antiparasitaires* et la *Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation*.

Jusqu'à présent le gouvernement a évalué 2 800 substances dans le cadre du PGPC, y compris des polymères, et défini 360 de celles-ci (12,8 pour cent) comme étant toxiques. Il a par conséquent mis au point 80 mesures de gestion des risques. D'autres mesures sont en cours de préparation, mais les méthodes actuelles seront révisées pour certaines substances une fois l'évaluation finale effectuée et le rapport publié, au cas où de nouvelles données de risque seraient publiées ou de nouvelles utilisations établies dans l'avenir.

LANCEMENT DE LA PHASE 3 DU PGPC

Le 30 mai 2016, le gouvernement a lancé la troisième et dernière phase du PGPC, ce sur un horizon de cinq ans qui se prolongera jusqu'à l'hiver 2021. Le but est de se pencher sur le nombre important de substances et de polymères (1 559) partagés en quelque 71 groupes. Certains groupes nécessitent beaucoup de main-d'œuvre car ils comprennent des substances hautement complexes, appelées UVCB (substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques). Le plan d'action du gouvernement pour le PGPC-3 a été partagé selon un plan continu détaillé de deux ans et un plan de trois à cinq ans. Au début de 2017, le gouvernement a informé l'ACIPR qu'elle devait être à jour en ce qui a trait au plan continu de deux ans, car notre secteur est l'un des plus touché par la phase 3. **Les membres de l'ACIPR sont visés par le quart de toutes les substances du PGPC-3.** Pour la période après 2020, le gouvernement participe déjà à un dialogue international sur la possibilité de poursuivre les efforts en lien avec le PGPC; il a déjà cerné 28 priorités additionnelles pour le Canada et 27 priorités internationales, ainsi que 194 substances prioritaires possibles et 27 priorités internationales à envisager pour les cycles futurs, c'est-à-dire à compter de 2021.

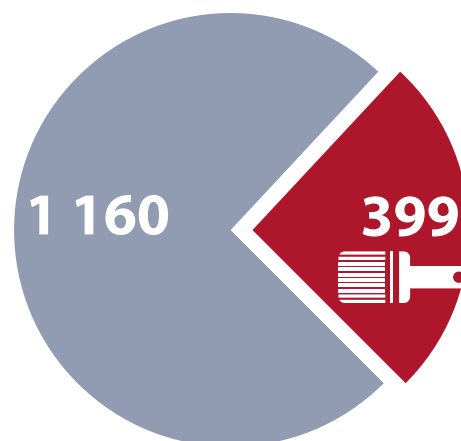
Mise à jour de l'inventaire

En plus de l'énorme entreprise que représentent l'évaluation et la gestion des risques en vertu du PGPC-3, le gouvernement fédéral compte effectuer des mises à jour de l'inventaire selon un cycle de quatre ans, la troisième, portant sur 1 500 substances, ayant été amorcée en janvier 2017. Cette initiative obligatoire prend fin le 17 juillet prochain et sert à recueillir des données sur un sous-groupe de substances importées. **Le but est de travailler plus étroitement avec l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement afin de recueillir des données sur les produits chimiques et les articles importés sur le marché canadien; les fournisseurs et les distributeurs auront un rôle important à jouer dans ce processus.**

Approche en matière de risques pour le PGPC-3

Le gouvernement continue d'encourager la fourniture volontaire de renseignements sur les 1 559 substances au moyen de son module de déclaration en ligne appelé « Guichet unique ». En fonction des acquis des deux premières phases, contrairement à l'article 71 de la LPCE, qui exige les renseignements durant une période définie, le gouvernement compte utiliser un outil de collecte de renseignements additionnel dans le cadre du PGPC-3. L'article 70 de la LCPE exige que l'industrie se conforme en tout temps à l'obligation de communiquer les renseignements permettant de conclure qu'une substance ou un groupe de substances est effectivement ou potentiellement toxique par rapport

Utilisation estimée dans les produits de peinture et les adhésifs de l'ACIPR des 1 559 substances devant être évaluées par le gouvernement durant la phase 3 du PGPC de 2016 à 2021



- Substances confirmées comme n'étant pas utilisées dans les peintures et revêtements et les adhésifs et produits d'étanchéité des membres de l'ACIPR
- Substances confirmées comme étant utilisées par les membres de l'ACIPR

aux groupes déterminés de la phase 3. Le gouvernement a également adopté une nouvelle approche à la gestion des risques avec la publication de « documents sur l'approche scientifique », centrée sur l'évaluation en vue de la classification de groupes spécifiques comme risque écologique ou risque pour la santé. À ce jour, quatre de ces « documents sur l'approche scientifique » ont été publiés, mais aucune préoccupation particulière de nature écologique ou humaine n'a été déterminée.

En ce qui a trait aux outils de gestion des risques à utiliser dans le cadre du PGPC-3, le gouvernement fédéral pourrait avoir recours à une liste administrative dans certains groupes, semblable à ce qui est actuellement proposé pour le sous-groupe de substances contenant du bore du PGPC-2. Le nombre de substances ciblées à l'origine a été élargi pour inclure plus d'une centaine de substances qui n'avaient pas déjà été catégorisées pour ce sous-groupe, exigeant désormais que tous les acides boriques, y compris leurs sels et précurseurs, soient inclus dans une liste administrative. En 2017 le gouvernement a également lancé un nouvel outil d'aide à la mise au point de mesures de gestion des risques, soit l'Enquête sur la gestion des risques, ciblant 80 substances, et d'autres pourraient suivre durant la période. **Ce nouveau programme d'enquête éclairera la mise au point des mesures de gestion des risques, permettra de découvrir les nouvelles sources d'exposition à surveiller, appuiera la mise en œuvre et la conformité des mesures de gestion des risques, et informera l'évaluation du rendement des mesures actuelles.**

Plan continu de deux ans du PGPC-3

En ce qui a trait au plan continu de deux ans pour le PGPC-3, l'ACIPR a déterminé que les groupes suivants, pour lesquels les ébauches de rapports d'évaluation préalable ont été

publiées en 2016 et au début de 2017, ont été utilisées par certains membres, dont sulfates d'alkyle, a-oléfin sulfonates, acides formiques et formates, NMP et NEP, oxydes d'éthane-1,2-diol et cinq alcanes à chaîne courte. Selon les dernières décisions, ces substances ne correspondent pas aux critères de l'article 64 et ne nécessitent pas de mesures de suivi. Les décisions proposées pour les groupes additionnels de substances utilisées en volume plutôt important dans les secteurs des revêtements et des adhésifs, y compris les acrylates/ méthacrylates, etc., devraient être publiées en 2017; plusieurs de ces groupes sont à surveiller de près par l'ACIPR. **D'autres groupes pouvant toucher des formulations de peintures et d'adhésifs seront publiés au début de 2018; plus d'une douzaine de ces substances ont été soumises à l'étude de nos membres.**

État du PGPC-1 et du PGPC-2

En ce qui a trait aux mesures de gestion des risques du PGPC-1, l'ACIPR a continué à promouvoir la conformité de façon active auprès de ses membres et de l'ensemble du secteur de la peinture architecturale au moyen de deux codes de pratique volontaires : MEKO (2-butanone-oxime) et EMDEG (adopté l'an dernier). Pour le premier, la période de conformité habituelle de cinq ans se terminera au milieu de 2019.

Pour le second, les entreprises de peinture architecturale devaient soumettre une déclaration début mai 2017.

À la fin de l'année dernière pour l'approche de gestion des risques en vertu du PGPC-2, l'ébauche de rapport d'évaluation préalable a été publiée pour les substances ignifuges organiques, dont certaines ont été définies comme étant toxiques. Pour les autres sous-groupes de la phase 2 tels que les composés de cobalt et les DMD/MDD, y compris les NAC

pour deux MDD, la publication de l'évaluation des risques définitive et du rapport de gestion des risques était prévue pour l'hiver 2017. De plus, les quatre substances suivantes du PGPC-1 ont été ajoutées à l'annexe 1 de la LCPE : Solvent Red 23, triclosan, PREPOD (N-phénylaniline) et DEHA. Il y a également eu des restrictions ou des changements d'ordre de NAC proposés pour l'épichlorohydrine, le chlorure de benzyle, l'éthylloxirane, le Pigment Red 3, l'hydroquinone, le TCEP, le MAPBAP acétate, la thiourée et le 2-EEA, avec un accent général sur l'utilisation par le consommateur et les restrictions de seuil ou une clarification des définitions pour quelques substances (par ex., le pentoxyde de vanadium). Cette initiative est issue de la révision des NAC en cours par le gouvernement fédéral. En décembre, un grand nombre de NAC (54) proposaient également le ciblage de substances du PGPC-2 et du PGPC-3.

Nanotechnologie

Une consultation sur l'approche de priorisation proposée pour les nanomatériaux qui ne figurent pas sur la Liste intérieure des substances a été publiée en 2016 relativement à 206 nanosubstances. Des discussions ont eu lieu depuis entre intervenants, et 49 substances ont été confirmées comme étant utilisées dans le commerce, ce par 79 entreprises. Un intérêt a été exprimé pour 81 nanomatériaux. L'approche du gouvernement quant à la priorisation de ces nanomatériaux demeure en cours d'évaluation. Un plan de travail sera dévoilé à l'hiver 2018. **Le secteur des revêtements et des adhésifs utilise ces substances, et l'ACIPR continuera de suivre les développements de près, car ils auront un impact sur l'industrie dans l'avenir.**

LA DATE DE MISE EN ŒUVRE DU SIMDUT 2015 APPROCHE À GRANDS PAS

ÊTES-VOUS PRÊT?

En février 2015, le Règlement sur les produits dangereux (RPD) a remplacé le Règlement sur les produits contrôlés (RPC), adopté en 1988, imposant les Fiches signalétiques (FS), l'étiquetage des produits et la formation des travailleurs au Canada; il s'agissait de la première loi canadienne sur le droit de savoir des travailleurs. Le RPC et les règlements fédéraux, provinciaux et territoriaux liés étaient ensemble connus sous l'appellation Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT). Dans ce nouveau cadre réglementaire, les exigences en vertu du RPC sont appelées SIMDUT 1988, et les nouvelles exigences en vertu du RPD sont appelées SIMDUT 2015.

Bien que le RPD introduise de nouvelles catégories de risques et de nouveaux critères de classification pour les produits dangereux, les principes de base du SIMDUT 1988 n'ont pas changé. Les fournisseurs doivent continuer à fournir des fiches de données de sécurité (FDS, anciennement appelées fiches signalétiques) ainsi que des conseils de prudence sur les étiquettes des produits dangereux; les employeurs doivent continuer à former leurs employés sur les risques que comportent les produits avec lesquels ils travaillent et s'assurer que ces derniers reconnaissent et comprennent les symboles de danger et autres avertissements figurant sur les étiquettes des fournisseurs.

Résultats PGPC-1 et PGPC-2

2006-2016

2 800

substances évaluées

87,2 %

définies comme étant non toxiques



12,8 %

définies comme étant toxiques

L'adoption du RPD a heureusement été assortie d'une stratégie de mise en œuvre par étapes afin de donner le temps aux fabricants, importateurs, distributeurs et employeurs de faire la transition du SIMDUT 1988 au SIMDUT 2015. La première échéance de mise en œuvre est le 31 mai 2017; à cette date, les fabricants et importateurs devront se conformer pleinement au SIMDUT 2015. La phase 2 de la période de transition prend fin le 31 mai 2018, date à laquelle les distributeurs devront respecter intégralement les exigences. Les employeurs auront jusqu'au 31 décembre 2018 pour faire la transition, après quoi le SIMDUT 2015 sera entièrement mis en œuvre au Canada.

Que signifie tout ceci pour les fabricants et les importateurs? Cela veut dire qu'ils doivent sans tarder classer et étiqueter leurs produits en vertu du nouveau système. Ceci nécessite la reclassification de tous les produits, ce qui s'avère ardu pour certains. Le SIMDUT 1988 permet une certaine subjectivité dans la classification des produits, mais les règles du SIMDUT 2015 sont beaucoup plus rigoureuses et obligent les fabricants ou les importateurs (et dans certains cas les employeurs), lorsque l'information sur le produit n'est pas fournie, à rechercher activement les données toxicologiques relatives aux ingrédients afin de classer leurs produits en vertu du RPD. Le fardeau est donc énorme pour les auteurs de FDS, qui doivent trouver le plus de données possibles pour classer les produits, pour ensuite fournir l'information qui doit apparaître sur les étiquettes des fournisseurs. De plus, le RPD introduit de nouvelles classes de danger qui ne figuraient pas dans le SIMDUT 1988, telles que les poussières combustibles et les dangers par aspiration. Des produits qui étaient « non contrôlés » en vertu de l'ancien système pourraient très bien être dorénavant classés comme dangereux.

Et comme si cela ne suffisait pas, le SIMDUT 2015 ne permet plus l'utilisation de plages de concentrations sur les FDS, mais exige plutôt des concentrations précises. En vertu du nouveau SIMDUT, les fabricants, importateurs et employeurs doivent demander un numéro d'enregistrement LCRMD (*Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses*) s'ils souhaitent conserver la concentration exacte d'un ingrédient comme un secret commercial. Au coût de 1 800 \$CAN par produit (1 440 \$CAN par renouvellement), il s'agit là d'une proposition fort onéreuse. Les associations industrielles sont actuellement en négociations avec Santé Canada pour rétablir les plages de concentrations du RPC; toutefois, les résultats de ces négociations pourraient arriver trop tard pour ceux qui sont assujettis aux premières échéances établies par le RPD.

Autre défi pour les fabricants et les importateurs : le SIMDUT 2015 stipule qu'une « FDS conforme » doit être bilingue. Ceci veut dire que toutes les FDS doivent être traduites et livrées au client en français et en anglais, même si le client n'en a pas besoin dans les deux langues. Les exigences relatives aux FDS ne sont pas la seule chose qui change avec l'adoption du SIMDUT 2015 : en effet, les étiquettes des fournisseurs changent complètement d'aspect. Les bordures hachurées sont remplacées par l'obligation d'avoir les symboles de danger appropriés dans un carré rouge debout sur une pointe. Les carrés rouges vides ne sont pas acceptés; les fournisseurs devront donc imprimer les pictogrammes selon les besoins ou masquer toute bordure rouge vide. Les mentions d'avertissement ou de danger et les conseils de prudence devant figurer sur l'étiquette d'un produit dangereux sont maintenant prévus, selon la classification du produit.

De plus, la *Loi sur les produits dangereux* (LPD) comporte une exigence de tenue de dossiers qui n'existait pas dans le SIMDUT 1988. L'article 14.3 (1) de la LPD exige désormais qu'un fournisseur qui vend ou qui importe un produit dangereux destiné à être utilisé, manutentionné ou stocké dans un lieu de travail au Canada tienne une « copie conforme » de l'étiquette de produit pendant une période de six ans suivant la fin de l'année à laquelle le produit se rapporte.

Qu'arrive-t-il si vous ne pouvez répondre à ces nouvelles exigences? Malheureusement, nous voyons des mesures de mise en œuvre accrues pour les FDS, la LCRMD et les exigences d'étiquetage à l'échelon provincial. Dans certains cas, des non-conformités en lien avec la LCRMD ont été signalées au Bureau des matières dangereuses utilisées au travail de Santé Canada pour que des mesures d'exécution supplémentaires soient prises.

Du côté positif, l'exigence relative à la mise à jour triennale obligatoire des FS n'a pas été maintenue dans le RPD. Si l'on considère le fardeau additionnel imposé aux fabricants, aux importateurs et aux fournisseurs en vertu du SIMDUT 2015, c'est là une petite victoire.

Joyce K. Borkhoff
Directrice principale, groupe des produits chimiques
Intertek Scientific & Regulatory Consultancy

« MERCI DE M'AVOIR ENVOYÉ
LE DOCUMENT D'ORIENTATION,
CAR IL CONTIENT DE NOMBREUX
POINTS AUXQUELS J'AI MOI-MÊME
ÉTÉ CONFRONTÉ. DANS L'ENSEMBLE
CE DOCUMENT EST DE BIEN
MEILLEURE QUALITÉ QUE LA RÉCENTE
PROPOSITION D'UNE COALITION
DE L'INDUSTRIE SUR LE SGH.
JE PRENDRAI AVEC PLAISIR
CONNAISSANCE DE TOUTES LES
RESSOURCES OFFERTES PAR
L'ACIPR. JE SUIS PARTICULIÈREMENT
IMPRESSIONNÉ PAR LA QUALITÉ
DES QUESTIONS ET DES RÉPONSES
FOURNIES DANS LE DOCUMENT
D'ORIENTATION. JE SUIS TRÈS
HEUREUX D'ÊTRE DEVENU
MEMBRE DE L'ACIPR. »

(Michel Hachey, MG Chemicals)

PROGRAMMES ET SERVICES À L'INTENTION DES MEMBRES DE L'ACIPR

OBTENIR DES RÉSULTATS

L'ACIPR fait le pont entre l'industrie et le gouvernement au moyen d'une gamme de programmes et de services. Ces ressources offrent de nombreux avantages visant tous un même objectif : parler d'une seule voix forte pour représenter une industrie canadienne de la peinture et du revêtement solide et durable.



RELATIONS GOUVERNEMENTALES ET AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES

« LA PERSPECTIVE DE CHANGEMENTS À LA RÉGLEMENTATION CRÉE TOUJOURS DE L'INCERTITUDE DANS L'ENSEMBLE DE LA CHAÎNE DE VALEUR, VOIRE DANS LE MONDE ENTIER. AUJOURD'HUI, LES PRODUCTEURS DE MATIÈRES BRUTES, LES FORMULATEURS, LES PARTENAIRES DE DISTRIBUTION ET, EN BOUT DE LIGNE, LES UTILISATEURS PEUVENT ÊTRE TOUCHÉS PAR DIFFÉRENTES MODIFICATIONS APPORTÉES À LA RÉGLEMENTATION DANS DIFFÉRENTES RÉGIONS. »

(Murray Hemsley, chef de segment de marché mondial pour Eastman Chemical)

Les relations gouvernementales se déroulent à de nombreux échelons, et les affaires réglementaires jouent un rôle central dans l'équation. **Pour réussir dans ce domaine, il faut le plein engagement des membres afin d'assurer que tout ce que nous faisons est basé sur des données probantes.** Le travail des comités techniques et des groupes de travail de l'ACIPR est essentiel pour soutenir ces efforts.

Plusieurs initiatives importantes ont été pilotées par le Groupe de travail sur la peinture et les revêtements (GTPR) en 2016; celles-ci permettent des évaluations plus précises et plus scientifiques des produits chimiques faisant partie de la phase 3 du PGPC. Ceci aidera le secteur des revêtements à obtenir des résultats positifs. Parmi ces efforts :

- renforcement continu du GTPR comme principal organe de l'ACIPR pour demeurer à l'avant-garde de la réglementation en lien avec le PGPC et d'autres règlements importants pour le secteur;
- collecte de données probantes pour éclairer l'évaluation des produits chimiques grâce à la compilation des données fournies par les membres dans leurs présentations officielles et l'établissement de correspondances entre les substances utilisées par le secteur des revêtements et la liste des 1 550 substances du PGPC par numéro CAS. **Cet effort continu forme la base des évaluations et des décisions qui en découlent dans la suite du cheminement réglementaire;**
- nombreux efforts déployés pour faire valoir les points de vue des membres à l'égard de la loi et de la réglementation SGH au Canada en ce qui a trait au matériel d'orientation en vue de la transition finale au nouveau régime SGH en juin 2017;
- poursuite des efforts par l'entremise du Groupe de coordination de l'industrie de la LCPE sur plusieurs aspects du PGPC relatifs au groupement des produits chimiques, aux évaluations préalables et définitives des substances utilisées par le secteur, aux dispositions relatives aux NAc pour les substances existantes, et au plan évolutif relatif au travail du Conseil de coopération en matière de réglementation entre le Canada et les États-Unis sur l'alignement avec la réglementation américaine;
- poursuite de la collaboration avec l'ACA sur les questions transfrontalières et d'alignement pour les membres exerçant leurs activités dans les deux juridictions et dont les produits et les ingrédients traversent la frontière quotidiennement. Ces questions ont notamment trait à une sensibilisation possible aux préservatifs utilisés dans la peinture (ITA/CMIT), l'utilisation du programme

PaintCare^{MD} au Canada, l'appui international pour l'initiative de l'ONU visant une interdiction à l'échelle mondiale du plomb dans la peinture décorative, les pressions pour interdire le travail des enfants dans les mines de mica en Inde, et les efforts continus en lien avec les microbilles dans les produits;

- poursuite du travail considérable relativement au programme de peinture postconsommation en Ontario, y compris l'élaboration de règlements en vertu de la nouvelle *Loi favorisant un Ontario sans déchets* ainsi que le nouvel accent du Conseil canadien des ministres de l'environnement sur la responsabilité élargie des producteurs au Canada.

Gérance de produits : L'ACIPR a déployé de nombreux efforts pour assurer que le PGI de la peinture soit maintenu dans la nouvelle *Loi favorisant un Ontario sans déchets* et que les « coopératives » comme celle du programme Product Care puissent continuer en vertu de la nouvelle loi. Ceci était une mesure importante pour l'industrie, car d'autres organismes financés par l'industrie, par exemple Stewardship Ontario, doivent maintenant cesser progressivement leurs activités et recommencer en vertu de la nouvelle loi.

En 2016 l'ACIPR a adopté le programme PaintCare^{MD} au Canada pour le recyclage de la peinture postconsommation. Géré par trois organismes, soit **Product Care dans huit provinces, Éco-peinture au Québec et l'Alberta Management Recycling Authority**, ce programme permettra d'atteindre plusieurs objectifs et procurera des avantages, notamment l'uniformité avec les États-Unis et d'autres pays utilisant le programme PaintCare, combinera l'excellent travail de tous les organismes sous une même marque afin de favoriser les pratiques exemplaires et une sensibilisation accrue au recyclage de la peinture et à la promotion d'une économie circulaire, mettra davantage l'accent sur la nécessité d'harmoniser la réglementation canadienne, fera mieux connaître l'économie circulaire à l'échelle nationale, et démontrera le leadership continu de l'industrie en matière de gérance.

L'ACIPR a signé un protocole d'entente en matière de durabilité avec l'IVEY School of Business. Ce partenariat procurera de nouvelles perspectives pour l'industrie et pour le gouvernement dans leurs efforts pour assurer que la gérance de produits demeure à la fine pointe de la durabilité. Il permettra de renforcer la réputation de leader du secteur de la peinture, particulièrement en matière de responsabilité élargie des producteurs (REP).

Réduction des émissions de COV : Au cours des dernières années, l'ACIPR a travaillé étroitement avec ses membres dans le dossier des COV, et les résultats de l'année écoulée démontrent le succès de cette initiative :

- Comparativement aux niveaux de 2002, le secteur de la peinture et des revêtements architecturaux a obtenu une réduction de 74 pour cent des émissions de COV grâce à la réduction des COV dans les produits à l'eau et l'élimination quasi-totale des gammes de produits à base de solvants. Les efforts de l'industrie ont largement dépassé les attentes du gouvernement, qui projetait une réduction de seulement 28 pour cent.

- En 2009, l'ensemble du marché des peintures en aérosol architecturales et industrielles comprenait 3 208 produits (3,8 kilotonnes de COV) et à l'époque, seuls 101 de ces produits ne répondaient pas aux normes américaines. Toutefois, la majorité des peintures et revêtements vendus au Canada aujourd'hui est importée des États-Unis ou fabriquée au Canada pour expédition à des multinationales américaines. **Par conséquent, les niveaux de COV actuels dans les produits en aérosol sont pleinement conformes à la réglementation américaine.** Mis en œuvre en 2014, le programme CARB a accéléré la réduction des émissions de COV au Canada au cours des trois dernières années. L'industrie a donc obtenu des résultats positifs pour l'environnement sans besoin d'une réglementation canadienne. L'harmonisation est donc complète des deux côtés de la frontière.

- En ce qui a trait aux autres catégories de peinture et de revêtements industriels (y compris certains adhésifs et produits d'étanchéité industriels), soient les catégories de revêtements de voitures, fourgonnettes et camions légers, pièces automobiles, et pour les revêtements de produits de caoutchouc et pièces de plastique, ces catégories représentent environ 20 pour cent des émissions de COV totale (156 kilotonnes). **Celles-ci proviennent de produits industriels, sur lesquels le gouvernement fédéral compte se pencher dans le cadre de son programme de 2010-2020.** Il a également été déterminé que d'autres catégories telles que l'asphalte fluidifié, l'imprimerie et les contenants de carburant portatifs sont les principaux contributeurs d'émissions de COV industriels. **Il est prévu que ces produits seront responsables des hausses d'émissions au cours de la décennie, plutôt que les produits de peinture industriels.**

- À la lumière des évaluations scientifiques de l'EPA américaine, des entreprises et des associations (l'ACIPR en étant la principale) ont revendiqué – **et obtenu – l'ajout de 16 composés à la liste des produits exclus en vertu de l'Annexe 1 de la LCPE.** Ceci a procuré une souplesse accrue à l'industrie, qui peut désormais utiliser ces composés dans leurs formulations afin de se conformer aux exigences réglementaires relatives aux COV, ce d'une façon qui ne nuise pas trop au rendement de leurs produits. Par exemple, le carbonate de propylène, le carbonate de diméthyle et l'AMP pourraient être utilisés comme substituts à d'autres composés très réactifs afin de respecter les limites de concentration de COV générales pour les produits de finition automobile et les revêtements architecturaux. Ces substances exemptées permettront également de réduire les COV dans les produits industriels.

Révision de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE 1999) : En 2016 le gouvernement canadien nouvellement élu a décidé de réviser la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, particulièrement en matière de gestion des produits chimiques. L'ACIPR, ainsi que d'autres associations industrielles, organismes non gouvernementaux, milieux universitaires et membres du public ont été invités à donner leur point de vue sur certains sujets, notamment l'intégration de la justice environnementale dans les évaluations, la gestion des substances et la participation du public, la révision de l'approche basée sur les dangers

plutôt que sur les risques, l'étude des options de rechange ou des substituts dans toutes les évaluations de produits chimiques, l'utilisation du principe de précaution, le rôle des perturbateurs endocriniens, les rôles respectifs de l'ACIPR et d'autres lois du Parlement, et plus encore. Plus de la moitié des présentations faites au comité provenaient d'organismes non gouvernementaux demandant des modifications à la loi pour incorporer certains des éléments notés ci-dessus. Leur but est d'interdire davantage de substances que dans le passé et, de façon générale, de resserrer les règlements. **Le comité permanent conclura l'analyse des présentations et présentera son rapport au Parlement au printemps 2017. Le Parlement aura ensuite 120 jours pour répondre au rapport et indiquer quelles mesures il entend prendre pour modifier la LCPE.**

Le secteur de la peinture et des revêtements devra réagir selon le contenu du rapport du comité permanent afin d'assurer des conditions équitables pour l'industrie.

Réglementation sur les COV et programme fédéral : À l'occasion d'une réunion du GTPRI l'an dernier, Environnement et Changement climatique Canada a annoncé d'excellentes réductions découlant de la réglementation sur les COV au cours d'une période de cinq ans (réduction de 73,6 pour cent), ce qui était supérieur aux prévisions. **Toutefois, seuls 61 pour cent des produits de peinture de consommation résiduels à base de solvant ont été trouvés conformes. L'ACIPR continue de rappeler à ses membres leur obligation de se conformer à la réglementation et enjoint tous, membres et non membres, d'évaluer les concentrations de COV de leurs produits.**

En ce qui a trait au Règlement limitant les COV de certains produits, qui vise notamment les adhésifs, les produits de nettoyage et les diluants utilisés par les consommateurs, la publication dans la *Gazette du Canada* est maintenant repoussée. Pour ce qui est du plan fédéral en regard des COV pour 2010-2020, le gouvernement ne s'est pas encore penché sur les catégories des peintures et des adhésifs. Il n'est pas clair quelle sera la prochaine catégorie, mais il s'agira sans doute des adhésifs industriels. La catégorie des revêtements en aérosol pourrait être revisitée plus tard en 2017 ou en 2018, une fois que le règlement CARB sera en vigueur aux États-Unis.

Au chapitre des déclarations de COV, il y a actuellement un conflit à l'égard des U.S. Green Guides/Zero-VOC Claims aux États-Unis devant la Federal Trade Commission. La FTC a demandé des copies d'études de l'ACA, *The Continuous Emission Testing Study* et *The Market Basket Study*, ayant pris connaissance de ces deux études dans le cours d'enquêtes auprès d'entreprises de peinture en rapport avec des déclarations possibles de « zéro COV » dans les produits. Il est possible que la FTC ajuste son tir pour cibler les COV en termes d'émissions plutôt que de contenu.

Peintures en aérosol (dans le cadre du programme fédéral sur les COV) : Le gouvernement fédéral a récemment modifié la réglementation en vertu du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone visant à interdire et à éliminer l'utilisation de 18 hydrocarbures au Canada, avec une date de cessation des importations de produits de peinture en aérosol et de nettoyants débutant dès le 1^{er} janvier 2018. Deux HFC d'intérêt particulier pour les fabricants de peinture en aérosol et d'adhésifs, le HFC-134a et le HFC-152a, pourraient ne plus pouvoir être utilisés dans les formulations à compter de la première date de mise en œuvre. L'ACIPR a recueilli des données sur l'étendue de l'utilisation de ces HFC dans le marché canadien aux fins de réduire le contenu en COV, car ils sont exempts de COV, et a présenté ses commentaires en février.

Mise à jour sur le Conseil de coopération en matière de réglementation : Les plans de travail 2016-2017 sur la gestion des produits chimiques du CCR ont été finalisés en 2016. Chaque plan de travail comporte des échéances précises et définit des objectifs spécifiques pour les deux prochaines années. À la réunion du Conseil consultatif des intervenants du PGPC à la fin de novembre, il a été noté que les consultations avec les intervenants sur les plans de travail futurs auraient lieu au printemps 2017 et seraient finalisées à l'été. **L'ACIPR suit de près les progrès réalisés en regard du travail du CCR sur les produits chimiques utilisés au travail et les plans de travail sur la gestion des produits chimiques en général, qui ont deux projets en marche :**

- **Champ de travail A: comparaison des NAc et des SNUR et occasions d'harmonisation; et**
- **Champ de travail B: évaluation des risques**

Mise en œuvre SGH-SIMDUT 2015 : L'ACIPR continue de compiler et de publier toutes les réponses aux questions de ses membres reçues du bureau SIMDUT 2015 du gouvernement afin d'aider ses membres à assurer leur conformité. Cette initiative de l'ACIPR demeure essentielle, car Santé Canada ne sera plus en mesure d'offrir une foire aux questions sur son nouveau site Canada.ca. Le dernier document d'orientation technique, 2^e partie, avait été publié à la fin de 2016. Celui-ci est axé sur le classement des dangers physiques et des dangers pour la santé. L'ACIPR a participé aux consultations sur la mise au point et le maintien de la Liste nationale des produits dangereux, mais aucune réponse officielle n'a été publiée par Santé Canada à ce sujet. Le ministre a engagé un consultant externe pour faciliter la modernisation de la structure de gérance du CIC, et de nouveaux termes de référence ont été élaborés et approuvés. L'ACIPR insiste sur le besoin d'avoir un dialogue plus interactif et ciblé et des communications à deux sens entre les membres du comité et Santé Canada. Au nom de ses membres, l'ACIPR continue d'assurer le suivi de l'évolution des éditions révisés du SGH.

Élimination des déchets en Ontario : La *loi favorisant un Ontario sans déchets* est constituée de trois éléments, soit la *Loi sur la récupération des ressources et l'économie circulaire*, la *Loi transitoire sur le réacheminement des déchets* et la *Stratégie pour un Ontario sans déchets : Vers une économie circulaire*. La loi proposée est exhaustive, mais l'industrie craint qu'elle ne soit trop prescriptive dans plusieurs domaines importants. **Ceci va à l'encontre de l'approche adoptée en Colombie-Britannique, où les cibles ont été atteintes avec succès**

Les peintures à base d'eau ont dominé de plus en plus le marché des peintures architecturales au Canada entre 2006 et 2016



CONSEIL CONSULTATIF SUR LES ADHÉSIFS ET LES PRODUITS D'ÉTANCHÉITÉ

L'industrie de la peinture et du revêtement continue de figurer parmi les secteurs les plus fortement réglementés de l'économie. Les fabricants d'adhésifs et de produits d'étanchéité n'y font pas exception, y compris une vingtaine de grandes entreprises membres de l'ACIPR. Afin de tirer profit de son approche réglementaire, de ses contacts et de ses initiatives, l'ACIPR a créé le Conseil consultatif sur les adhésifs et les produits d'étanchéité pour réagir à la réglementation gouvernementale actuelle et à venir. Celui-ci fournira des renseignements en temps opportun afin que les substances critiques utilisées dans l'industrie ne soient pas, par mégarde, jugées toxiques selon la LCPE et interdites ou, lorsque des mesures de gestion du risque s'imposent, que celles-ci s'appuient sur des données probantes, soient amplement débattues avec l'industrie et soient gérées correctement.

CONSEIL SUR LES REVÊTEMENTS D'AUTOMOBILES

Ce conseil a été créé pour réaliser de nombreuses initiatives portant notamment sur la réduction des émissions de COV, les codes de pratique et le recours aux meilleures technologies en matière d'application de revêtements d'automobiles. Le conseil continuera de se pencher sur le besoin d'établir une réglementation juste qui tienne compte des commentaires des sociétés membres qui font affaire au Canada.

SOUS-COMITÉ DE COORDINATION DES AÉROSOLS

Relevant du Comité de santé, de sécurité et d'environnement, le sous-comité de coordination des aérosols de l'ACIPR évalue principalement la réglementation canadienne et nord-américaine sur les COV qui encadre les produits de peinture en aérosol d'usage industriel et domestique. Ce sous-comité s'appuie sur la participation et le soutien des membres de l'American Coatings Association (ACA). Les points d'intérêt actuels portent sur le développement de méthodes de gestion des risques efficaces et l'adoption de nouvelles normes sur les COV pour les produits en aérosol fabriqués et importés au Canada.

COMITÉ DE L'INFORMATION DE GESTION ET DES STATISTIQUES

Ce comité est responsable de la gestion des programmes et des services de statistiques de l'association en rapport avec les tendances du secteur. Il fournit également un soutien analytique aux relations avec le gouvernement et aux activités de gestion des enjeux. Il se réunit deux fois par année avec des représentants des entreprises membres et des experts de l'industrie de l'American Coatings Association afin de discuter d'une vaste gamme d'enjeux importants pour les membres.

COMITÉ DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION

Ce comité apporte une contribution importante quant à la formation, aux conseils et au développement nécessaires pour maintenir le secteur de la peinture et des revêtements dans un contexte où la pénurie de main-d'œuvre compétente présente un défi majeur.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE L'INDUSTRIE DE LA PEINTURE

L'Association québécoise de l'industrie de la peinture (AQIP) réunit des représentants de membres de l'ACIPR au Québec, lesquels travaillent étroitement avec le personnel de l'ACIPR afin de relever les défis liés aux gouvernements régionaux (municipaux et provinciaux) et aux enjeux commerciaux au Québec. L'AQIP forme également des partenariats et reçoit une vaste gamme de services de plusieurs autres associations québécoises importantes, notamment le CPEQ (Conseil patronal de l'environnement du Québec) représentant tous les secteurs d'activité économique du Québec, le CPSST (Conseil patronal de santé et sécurité du travail du Québec), CoeffiScience (organisme de développement de la main-d'œuvre dans le secteur de la chimie) et Éco-peinture (gestion de produits).



RÉCUPÉRATION DES RESSOURCES ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

CHEFS DE FILE EN MATIÈRE
DE RESPONSABILITÉ ÉLARGIE
DES PRODUCTEURS



POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ACIPR :

L'ACIPR favorise une politique de développement durable qui répond aux objectifs d'affaires de ses sociétés membres, tout en préservant la santé et la sécurité de ses travailleurs et en protégeant la santé humaine et l'environnement. Le secteur de la peinture et des revêtements souscrit depuis longtemps aux pratiques durables : protection et décoration d'immeubles et de structures, de navires, d'avions et de voitures, ainsi que peintures et revêtements offrant des traitements efficaces et autocicatrisants et favorisant la prévention des maladies. D'autres exemples comprennent la récupération des ressources, l'élimination des émissions dangereuses, l'offre de produits formulés pour répondre à des critères précis de sécurité, des « évaluations de cycle de vie » pour mitiger les impacts environnementaux négatifs de la préservation et de la protection des infrastructures, des travailleurs et de la santé communautaire, et des programmes de sécurité qui protègent les travailleurs qui fabriquent ces produits et les communautés qui utilisent les peintures et revêtements. **Toutes ces pratiques permettent de relever les normes et la qualité de vie des communautés desservies par les entreprises de revêtements.** Cette politique de développement durable est fondée sur une croissance solide, durable et équilibrée.

CHEFS DE FILE DE L'INDUSTRIE EN GÉRANCE DE PRODUITS :

Certains affirment que les peintures et les revêtements, de par leur nature même, sont déjà un produit durable puisqu'ils protègent et prolongent la vie de nombreux éléments de valeur dans les maisons, les voitures et les infrastructures commerciales. Le secteur canadien de la peinture et des revêtements est fier de ses réalisations au chapitre de la durabilité.

Au cours des dernières années, l'ACIPR a fait beaucoup pour sensibiliser les gens aux nouvelles exigences de conformité pour le secteur canadien de la peinture et des revêtements, qui comprend les revêtements, les adhésifs, les produits d'étanchéité et les élastomères (CASE). **Ceci a entraîné des réductions nécessaires dans la libération de substances dangereuses, définies ou non comme toxiques à certaines concentrations en vertu du Plan de gestion des produits chimiques du Canada.** Ceci s'applique également aux émissions de COV de la chaîne d'approvisionnement, de la production à la consommation. L'ACIPR a activement soutenu les pratiques en matière de durabilité et de gérance des

produits auprès de ses membres, ce qui a eu pour effet de renforcer la compétitivité et la rentabilité dans un marché national et mondial de plus en plus concurrentiel.

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE COV : Presque tout l'ozone troposphérique et environ les deux-tiers des particules sont formés dans l'atmosphère par la réaction des précurseurs, parmi lesquels les COV sont les plus importants. Par conséquent, l'approche du Canada pour réduire les niveaux troposphériques de particules et d'ozone est de diminuer les émissions des précurseurs, y compris les COV. En collaboration avec ses membres, ses partenaires de l'industrie et les organismes gouvernementaux visés, le secteur de la peinture et des revêtements a une impressionnante feuille de route en matière de durabilité.

- 93,6 pour cent des revêtements architecturaux vendus au Canada sont maintenant à base d'eau, comparativement à 79 pour cent il y a 10 ans.
- Depuis 2015, selon une importante enquête nationale ainsi que des tests aléatoires menés par Environnement et Changement climatique Canada, plus de 99 pour cent du volume de revêtements architecturaux à l'eau vendus au Canada, traditionnellement associés à une forte concentration de COV, sont **pleinement conformes aux limites de COV réduites exigées en vertu du Règlement limitant la concentration en COV des revêtements architecturaux.**
- Comparativement aux niveaux de 2002, le secteur de la peinture et des revêtements architecturaux a diminué ses émissions de COV de 74 pour cent en raison de la réduction des COV dans les produits à l'eau et l'élimination complète de la plupart des gammes de produits à base de solvant. **Ces efforts de l'industrie ont largement dépassé les prévisions du gouvernement, lequel visait une baisse de 28 pour cent.**
- En 2009, l'ensemble du marché de la peinture en aérosol industrielle et architecturale comptait 3 208 produits (3,8 kilotonnes de COV), et seuls 101 de ces produits ne répondaient pas aux normes américaines à l'époque. Comme la majorité des peintures et revêtements en aérosol vendus au Canada aujourd'hui est importée des États-Unis ou fabriquée au Canada pour expédition à des multinationales américaines, les niveaux de COV actuels dans les produits en aérosol sont pleinement conformes à la réglementation américaine. **L'on estime donc que tout resserrement de ce type de règlement**

aux États-Unis en lien avec le marché de la peinture en aérosol, notamment le programme CARB mis en œuvre en 2014, ont eu pour effet de réduire encore davantage les émissions de COV au Canada au cours des trois dernières années. L'industrie a donc obtenu des résultats positifs pour l'environnement sans besoin de réglementation additionnelle au Canada. Ceci signifie également que l'harmonisation est complète des deux côtés de la frontière.

- Deux catégories de peintures et de revêtements industriels sont à l'origine d'environ 20 pour cent de toutes les émissions de COV (156 kilotonnes). Elles sont utilisées dans les revêtements pour voitures, fourgonnettes et camions légers, pièces automobiles, produits de caoutchouc et pièces de plastique. **Ces émissions proviennent de produits industriels, sur lesquels le gouvernement fédéral compte se pencher dans son programme de 2010-2020.** Il a également été déterminé que d'autres catégories telles que l'asphalte fluidifié, l'imprimerie et les contenants de carburant portatifs sont les principaux contributeurs aux émissions de COV industriels. L'on prévoit que ce sont ces produits qui seront responsables des hausses d'émissions au cours de la décennie, plutôt que les produits de peinture industriels.
- Selon les données du dernier Inventaire national des rejets de polluants sur les COV, l'ensemble des installations du secteur de la fabrication de peintures et de vernis répondant aux seuils de déclaration de l'INRP ne représentent que **0,00059 pour cent de toutes les émissions de COV provenant de toutes les sources industrielles canadiennes confondues.**
- Les émissions de COV canadiennes provenant de toutes les sources industrielles contribuent seulement 40 pour cent des émissions de COV totales, et celles-ci comprennent les sources industrielles à ciel ouvert comme le transport. Par comparaison, sur une période de 15 ans, toutes les sources industrielles ont réduit leurs émissions de COV de seulement 1,3 pour cent, le principal contributeur étant le secteur gazier et pétrolier.

La peinture est la seule catégorie systématiquement bien réglementée d'un bout à l'autre du pays (REP ou gérance de produits) au moyen de programmes provinciaux visant à détourner les matières des sites d'enfouissement (*Key Elements of EPR and Product Stewardship Programs in Canada, CCME, février 2016*).

Le programme PaintCare^{MD} témoigne de l'engagement pris par l'industrie de la peinture envers la gestion en fin de vie écologique et économique des résidus de peinture; ce programme est financé à 100 pour cent par les producteurs.



PaintCare^{MD} est l'un des premiers programmes à appliquer le principe de l'économie circulaire aux résidus de peinture postconsommation. La gestion

responsable des produits est une approche axée sur la protection de l'environnement. Elle exige des intervenants dans

le cycle de vie des produits — fabricants, détaillants, utilisateurs et éliminateurs — qu'ils se partagent la responsabilité de la réduction des impacts environnementaux des produits.

Les fabricants de l'industrie des revêtements veillent à ce que leurs produits et leurs emballages aient le moins d'impact possible sur la santé humaine et l'environnement tout en demeurant fonctionnels et économiques pour le consommateur.

PaintCare^{MD} est un programme de gestion responsable des produits axé sur le marché qui réduit les impacts environnementaux et le volume de ressources nécessaires à la production, réutilise le contenu recyclé et les emballages et recycle la ressource que représentent les résidus de peinture. Il vise à accroître l'acceptation de ces trois outils en vue d'une réduction efficace des déchets et d'une récupération responsable des ressources.

La gestion responsable des produits ne consiste PAS simplement à refiler aux producteurs les coûts de gestion en fin de vie d'un produit. Les producteurs établissent des programmes pour leurs produits en finançant et en exploitant leurs propres systèmes privés fondés sur le marché et régis par les lois locales.

L'industrie canadienne domine actuellement à l'échelle mondiale dans le domaine du recyclage de peinture postconsommation, ayant établi un programme dans chaque province. En 2016, environ 26 millions de kilogrammes de peinture ont été récupérés et recyclés. L'une des priorités de l'association, au nom de ses membres, est d'assurer que des règlements appropriés sont mis en place afin d'atteindre les meilleurs résultats possibles pour l'environnement.

Depuis le début des années 1990 les membres de l'ACIPR appuient le fonctionnement et l'administration efficaces des programmes de gérance des produits au Canada. La peinture architecturale inutilisée ou restante demeure le pôle principal des efforts de gérance des produits en raison de son volume élevé dans les déchets domestiques dangereux, du coût élevé de sa gestion et de son potentiel pour améliorer la réduction, la récupération, la réutilisation et le recyclage. Le programme est géré par Éco-Peinture au Québec, l'Alberta Recycling Management Authority en Alberta, et Product Care dans huit juridictions canadiennes; ces organismes ont déployé beaucoup d'efforts afin d'assurer un programme écologique et économique dans chaque province.

Les fabricants absorbent le coût total de la gestion en fin de vie des résidus de peinture, y compris la collecte, le transport, l'entreposage, le recyclage et toutes les opérations logistiques et administratives que cela implique. L'ACIPR continue d'assurer le lien avec les gouvernements provinciaux désireux d'introduire de nouvelles lois ou réglementations en matière de gestion des déchets.

INFORMATION, RECHERCHE ET STATISTIQUES

DES FONDEMENTS SOLIDES

Voici un échantillonnage des projets entrepris par l'association dans le domaine de l'information et de la recherche en 2016 en rapport avec les travaux des organismes fédéraux de réglementation, les prévisions économiques et les tendances mondiales :

TABLEAUX DE STATISTIQUES 2016 DE L'ACIPR

Les statistiques de l'ACIPR sur les importations et les exportations de peinture, préparées à partir de données d'Industrie Canada, font la lumière sur les grandes tendances du secteur.

ENQUÊTE BIANNUELLE ET SUIVI DES RÉSULTATS DE L'INDUSTRIE

Le rapport d'enquête biannuelle de l'ACIPR est basé sur la rémunération de l'été dernier. L'association examine également, à l'intention des membres du Comité d'information de gestion (CIG), l'évolution de données compilées par Statistique Canada en lien avec les codes de fabrication de peintures et d'adhésifs du SCIAN (Système de classification des industries de l'Amérique du Nord) en lien avec la valeur des expéditions, des produits finis, des stocks, des matières premières, des carburants, des fournitures et des composantes. **L'ACIPR suit également les données financières compilées par Statistique Canada, lesquelles portent sur la fabrication de peinture ainsi que sur trois autres codes du SCIAN.**

EXAMEN DES SERVICES D'INFORMATION DE GESTION ET DU PLAN D'ACTION 2016-2017

L'ACIPR a proposé un projet d'index afin d'améliorer le suivi des résultats économiques de l'industrie canadienne de la peinture et des adhésifs d'un trimestre à l'autre, ce pour les deux types de membres de l'ACIPR, soit les fabricants de peintures et d'adhésifs et les fournisseurs/distributeurs. Toutefois, ce projet n'a pas suscité assez d'intérêt jusqu'à présent pour être mis en œuvre.

RÉUNION DU CIG DE L'ACIPR

La réunion biannuelle du Comité d'information de gestion (CIG) porte sur les marchés actuels et émergents et sur les nouvelles techniques de collecte de données. On y examine également les tendances et les prévisions en fonction de nouveaux outils de modélisation afin de prévoir les résultats économiques nationaux et ceux du secteur de la peinture. **Les travaux se poursuivent sur les nouvelles exigences en matière de classification et d'étiquetage, les processus d'enregistrement, les normes ainsi que les exigences et les politiques visant les produits chimiques.** Le séminaire annuel sur les revêtements, organisé avec l'appui du CIG, a eu lieu à nouveau en 2016.

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ SUR LES PEINTURES ARCHITECTURALES

Le CIG s'est penché sur l'analyse des ventes trimestrielles nationales et régionales de catégories nouvelles et existantes de produits, y compris le déclin graduel des produits à base de solvants dans le marché canadien. Le niveau de normalisation des peintures destinées à la rénovation effectuées par le particulier est également suivi de près.

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ SUR LES REVÊTEMENTS DE REFINITION D'AUTOMOBILES

Depuis la mise en œuvre de la réglementation sur les COV, les membres du sous-comité ont apporté des modifications au formulaire d'enquête trimestrielle de l'ACIPR sur les ventes de revêtements d'automobiles afin de suivre les tendances relatives à l'utilisation de sous-couches à base d'eau comparativement à celles à base de solvant, aux ventes de sous-couches conformes par opposition aux ventes non conformes destinées au transport commercial. Le sous-comité supervise ce programme d'enquête afin d'assurer le suivi d'autres catégories telles que les produits et le matériel de nettoyage et les aérosols, fournissant ainsi de l'information utile et opportune sur ce marché à tous les participants.

INDICES POUR LES ENTREPRISES DE REVÊTEMENTS

Le U.S. Producer Price Index (PPI) relatif à la peinture et aux revêtements nécessite la préparation et la compilation de nombreux indices par le Bureau of Labour Statistics (BLS), notamment TiO₂, matières de charge, teintures synthétiques, résines de plastique, boîtes et barils en acier. L'indice des pigments a énormément augmenté ces dernières années par rapport à celui des résines de plastique ou des peintures préparées. On a également accès à des indices améliorés pour les finis architecturaux extérieurs et intérieurs, les finis de transport, les équipementiers et les produits spéciaux. D'autres indices de commerce au détail sont également à la disposition des membres, tels que l'indice des magasins de peinture ou des détaillants.

MODÉLISATION POUR LES REVÊTEMENTS ARCHITECTURAUX

Ce comité de l'ACIPR vérifie régulièrement la validité des principaux indicateurs du secteur des revêtements, notamment la construction résidentielle totale, les ventes de maisons neuves et existantes et la construction non résidentielle. Les principaux modèles de prévisions sont en outre régulièrement mis à jour à l'intention des participants à l'enquête.

Des copies des présentations relatives aux éléments ci-dessus sont accessibles dans la [section réservée aux membres du site web de l'ACIPR](#).

RELATIONS MULTIPARTITES

TRAVAILLER ENSEMBLE

L'ACIPR sait qu'elle n'est pas seule à faire face à certains enjeux. L'association travaille régulièrement avec un grand nombre d'organismes afin de déterminer les besoins réels de l'industrie dans une variété de dossiers. De plus, il est important pour l'ACIPR d'écouter ce qu'ont à dire les intervenants



respectés, qu'il s'agisse de gouvernements, d'associations commerciales, d'organismes de normalisation, d'organismes non gouvernementaux ou du public. Des relations efficaces avec les intervenants exigent que l'ACIPR tienne compte des points de vue et des positions officielles des autres dans le contexte des préoccupations et des aspirations du secteur des revêtements.



GRUPE DE COORDINATION DE L'INDUSTRIE DE LA LCPE

Le GCI, formé de 16 associations qui font l'utilisation de produits chimiques, a tenu d'importantes consultations multipartites en 2016 sur les phases 2 et 3 du Plan de gestion des produits chimiques (PGPC) visant l'évaluation des risques des produits chimiques utilisés dans le commerce.



COALITION DES MANUFACTURIERS CANADIENS (CMC)

Le CMC fait pression pour améliorer les lois et la réglementation pour le secteur manufacturier. Elle réunit 54 associations représentant tous les principaux secteurs industriels canadiens, soit quelque 100 000 entreprises et près de deux millions de travailleurs des secteurs manufacturier et connexes.

En collaboration avec des associations alliées telles que la CMC, l'ACIPR poursuit ses activités pour faire face aux défis persistants pour les manufacturiers canadiens. La main-d'œuvre canadienne hautement spécialisée demeure une force et un atout concurrentiel pour les manufacturiers locaux, mais dans les années à venir cette position pourrait être menacée par divers facteurs, notamment les changements démographiques, les modifications à la réglementation, la concurrence provenant des marchés émergents, la concurrence pour le recrutement et l'incertitude économique. Les employeurs doivent se préparer en vue de ces changements et s'adapter au moyen d'investissements et d'innovation.

Les discussions et le partage de pratiques exemplaires se sont poursuivis avec huit associations œuvrant dans le secteur canadien des produits chimiques.



Government
of Canada

Gouvernement
du Canada

CONSEIL CONSULTATIF NATIONAL SUR LE PGPC

L'ACIPR est l'une des six associations nationales à participer, avec le gouvernement et d'importants organismes non gouvernementaux, au dialogue sur le PGPC; deux rencontres ont lieu chaque année. La réunion de novembre 2016 a traité du PGPC-3, des mesures de rendement et du rapport de la Quatrième conférence internationale sur la gestion des produits chimiques et sur la gestion des produits chimiques après 2020.

Ce groupe est formé d'associations de peinture et de revêtements représentant des entreprises dans plus de 20 pays. Il se réunit régulièrement pour partager de l'information et travailler avec des organisations mondiales telles que les

Nations Unies (ONU), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Organisation maritime internationale (OMI).



CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES (CIGP4)

Un projet de résolution sur les questions de politique émergentes a été émis lors de la Quatrième conférence internationale sur la gestion des produits chimiques (CIGP4) qui a eu lieu à Genève, en Suisse, en octobre 2015, de même qu'un plan d'action 2015-2016 de l'Alliance mondiale pour l'élimination des peintures au plomb. L'IPPIC continue de rechercher des moyens de s'engager davantage dans les dossiers émergents tels que le plomb, les nanotechnologies et le programme Chemicals in Products (CiP), lesquels ont été approuvés par l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques à la CIGP4.



CAIG

CHEMICAL AND ALLIED INDUSTRIES GROUP

Les fabricants et les fournisseurs canadiens de produits chimiques se regroupent pour défendre leurs intérêts quant aux préoccupations communes en lien avec les lois et la réglementation des trois ordres de gouvernement. Ce groupe est notamment constitué des membres suivants : Manufacturiers et Exportateurs du Canada, l'Association canadienne de l'industrie de la chimie, CropLife Canada, l'Association canadienne des distributeurs de produits chimiques, l'Institut canadien des engrais, l'Association canadienne de l'industrie du caoutchouc, l'Association canadienne de produits de consommation spécialisés et l'ACIPR.



IPPIC
International
Paint & Printing
Ink Council

INTERNATIONAL PAINT AND PRINTING INK COUNCIL

Depuis sa création en 1992, l'IPPIC est devenu un représentant de premier rang de l'industrie mondiale des encres d'imprimerie et de la peinture. Au fil des ans, le conseil a pris de la maturité et prospéré en recrutant des membres d'associations de fabricants d'encres d'imprimerie et de peinture de divers pays, soit l'Australie, le Brésil, le Canada, la Chine, l'Union européenne, la France, l'Allemagne, l'Inde, le Japon, le Mexique, la Turquie, le Royaume-Uni et les États-Unis. L'IPPIC est alors devenu une force sans précédent pour l'industrie, en coordonnant l'élaboration d'une politique industrielle sur les enjeux internationaux grâce au partage d'information sur l'industrie et à l'analyse des implications mondiales. En témoignage de son évolution et de son mérite, le Conseil économique et social des Nations Unies lui a accordé, en 2005, le statut d'ONG, ce qui l'autorise à faire valoir les enjeux internationaux de l'industrie auprès de l'ONU et de ses organisations affiliées. Les mesures que le conseil prend pour défendre les intérêts de l'industrie à l'échelle mondiale s'étendent aux activités de l'Organisation maritime internationale, du sous-comité des Nations Unies sur le transport des marchandises

dangereuses, du sous-comité des Nations Unies sur le système général harmonisé concernant l'étiquetage, de l'Organisation mondiale de la santé et du Programme des Nations Unies pour l'environnement.



PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'HORIZON 2030 DES NATIONS UNIES

Plus de 150 chefs mondiaux ont adopté un nouveau programme de développement durable ambitieux lors d'un sommet des Nations Unies. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est articulé autour de 17 objectifs de développement durable assortis de 169 cibles. L'IPIC continuera de suivre les développements de ce programme.

FORMATION ET DÉVELOPPEMENT

UNE LONGUEUR D'AVANCE

DIPLÔME EN TECHNOLOGIE DES REVÊTEMENTS

Les produits de formation en ligne sont un élément important de l'offre de services de l'ACIPR, procurant d'excellentes occasions d'apprentissage pour les membres et les non-membres. En plus de son diplôme en technologie des revêtements, l'ACIPR offre de la formation en ligne sur le SGH et les nouveaux règlements sur les produits de santé naturels (anciennement le SIMDUT), ainsi que de la formation sur le transport des matières dangereuses (TMD).

Le plus récent diplômé du programme de technologie des revêtements 2016 est David Nguyen. Le cours, centré sur les concepts théoriques, les applications de peinture industrielle, les ventes et le marketing, est conçu pour les employés de fabricants de peinture qui travaillent à la mise au point de produits, de même que pour les professionnels de la vente et du marketing. Le cours en ligne aide également ceux qui œuvrent dans la distribution de matières premières du domaine des revêtements à former leurs nouveaux employés et est utile aux entrepreneurs en peinture qui veulent comprendre les qualités essentielles des produits qu'ils utilisent.

www.canpaint.com/coatings-technology

BOURSE ANNUELLE DE L'ACIPR

Basée uniquement sur les résultats scolaires aux niveaux secondaire et post-secondaire, la bourse annuelle de l'ACIPR est octroyée à des enfants d'employés des entreprises membres. Le choix est fait par le Comité de l'éducation et de la formation de l'ACIPR. Pour plus de détails, visitez www.canpaint.com/training-scholarship.



Anne Longakit, la fille d'un membre du personnel de Cloverdale Paint, est la récipiendaire de la bourse annuelle de l'ACIPR pour 2017. Elle étudie la biologie dans le cadre du Baccalauréat en Sciences de l'University of British Columbia, où elle figure sur la liste d'honneur du doyen.

COMMUNICATIONS STRATÉGIQUES

RESTER BRANCHÉ



L'ACIPR émet régulièrement plusieurs publications importantes afin d'informer ses membres sur les enjeux et les mesures ayant des répercussions sur le secteur canadien de la peinture et du revêtement :

Business Management & Marketing News (*réservé aux membres de l'ACIPR*) : bulletin mensuel traitant de sujets d'intérêt en lien avec la gestion, les ventes et le marketing des entreprises membres.

Veille gouvernementale (*réservé aux membres de l'ACIPR*) : publication mensuelle sur les mesures législatives et réglementaires prises à tous les paliers de gouvernement.

Bulletin Prime Heure : bulletin mensuel accessible au public envoyé aux membres, aux intervenants et aux gouvernements afin de fournir de l'information aux personnes intéressées par le secteur.

PERSPECTIVES DE L'ACIPR – Guide et répertoire de l'industrie : publié chaque année pour tenir les membres au courant du travail accompli par l'ACIPR en leur nom, cerner les grandes tendances de l'industrie et informer sur les enjeux importants pour le secteur, et reconnaître des membres de l'ACIPR qui contribuent aux efforts importants destinés à maintenir la viabilité de l'industrie canadienne.

Bulletins, mises à jour, notes et communiqués de presse : envoyés régulièrement aux membres de l'ACIPR pour les tenir au courant et leur permettre d'avoir voix au chapitre dans les travaux du conseil d'administration de l'ACIPR, des comités techniques et du personnel, le tout pour assurer que l'industrie soit représentée dans la prise de décisions.

Rappel mensuel des dates et des événements d'intérêt particulier pour les membres de l'ACIPR.

CONFÉRENCE ANNUELLE

La conférence annuelle de l'ACIPR comporte des séances de travail où sont mis en lumière les principaux enjeux de l'industrie canadienne du revêtement. Elle offre une excellente occasion aux membres et non-membres d'échanger avec des gens qui jouent un rôle important au sein de leur entreprise et de l'ensemble du secteur.

SÉMINAIRE ANNUEL SUR LES REVÊTEMENTS

Le séminaire annuel sur les revêtements est organisé par le Comité d'information de gestion de l'ACIPR (CIG), formé de représentants d'entreprises membres et de personnel de l'ACIPR. Le CIG se réunit deux fois par année pour discuter de questions d'intérêt en matière de statistiques et d'information pour l'industrie du revêtement. Les webinaires sont de plus en plus utilisés pour favoriser l'accès aux données pertinentes en temps utile.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'AGA a lieu chaque année dans le cadre de la conférence annuelle; le conseil d'administration de l'ACIPR se réunit quatre fois par année.

ÉVÉNEMENTS ET PRIX DE L'INDUSTRIE

RECONNAÎTRE L'ENGAGEMENT

CONFÉRENCE ANNUELLE ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2016

Chaque année les industries canadiennes, particulièrement celle de la peinture et des revêtements, font face à des changements et à des défis qui ont un impact sur leur rentabilité, et 2016 n'a pas fait exception. Ces défis ont notamment trait à la réglementation gouvernementale et aux dossiers d'importation et d'exportation. L'ACIPR a voulu mettre en lumière ce que font les entreprises pour « réussir en période de grands changements » à l'occasion de sa 103^e conférence annuelle et assemblée générale, qui a eu lieu à Halifax en mai.

Les conférenciers et les participants ont partagé leurs points de vue et discuté des grands enjeux qui ont eu un impact sur les résultats de tous les segments de l'industrie de la peinture et des revêtements en cours d'année. Malgré la réglementation gouvernementale, la consolidation de l'industrie et les avancées technologiques, le secteur a continué à offrir d'excellents produits à ses clients et un bon rendement à ses actionnaires. Au cours des séances de travail, on a discuté des défis auxquels l'industrie a été confrontée en 2016 et de ceux qui nous attendent. Les présentations ont porté sur divers sujets, y compris les pratiques exemplaires de gestion du fret, l'état de la gérance des produits au Canada, ainsi que les nouvelles lois et réglementations dans les juridictions provinciales canadiennes.

Tim Vogel, chef de la direction de Cloverdale Paint et président du conseil de l'ACIPR, a donné le coup d'envoi en parlant des efforts déployés par l'ACIPR pour assurer que les règlements régissant l'industrie sont appropriés et basés sur des données probantes, ainsi que de l'importance de la conformité afin d'assurer la durabilité du secteur. Il a fait mention des défis entraînés par la nécessité de répondre à la demande sans cesse croissante pour des produits plus durables. Les entreprises veulent pouvoir offrir ces produits afin de répondre à la demande de leurs propres clients. Les trois principaux organismes assurant la gérance des produits au Canada, soit Product Care, Éco-peinture au Québec et l'Alberta Recycling Management Authority, aident les entreprises à s'acquitter de leurs engagements au chapitre de la durabilité.

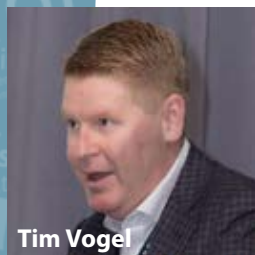
L'association a pour coutume d'inviter deux nouveaux diplômés à la conférence chaque année. Cette année, ces invités étaient deux étudiants de la Dalhousie University : **William Sparling** et **Ben Smith**. Ceci s'inscrit dans les efforts de l'ACIPR pour tisser des liens entre l'industrie et le monde universitaire afin d'attirer les meilleurs candidats.

Finn Poschmann, président du Conseil économique des provinces de l'Atlantique, a donné une présentation sur les défis économiques auxquels l'industrie fait face dans le monde entier. Il a parlé de la situation économique du Canada en 2016 et des répercussions que pourraient avoir le commerce international et les accords commerciaux futurs, ainsi que des mesures monétaires et fiscales découlant de l'élection fédérale de l'automne 2015.

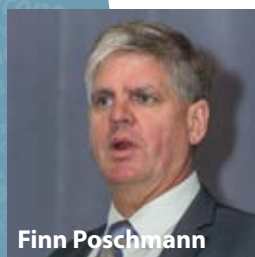
Douglas Bohn, du cabinet de conseillers en gestion mondial Orr & Boss, a présenté « Market Update : State of the Global Coatings Industry », une mise à jour issue de la quatrième édition du rapport de l'analyse du marché mondial publié en décembre 2014 par l'International Paint and Printing Ink Council. Il a fait un survol des grandes forces motrices du secteur des revêtements, soit croissance du PIB, production automobile, et construction résidentielle et civile. Il a également noté que bien que le Canada ait une consommation de revêtements supérieure par habitant, les résultats sont dans l'ensemble légèrement inférieurs à ceux des États-Unis, où la consommation de revêtements décoratifs est supérieure.

Dan Goodwill, président de Dan Goodwill & Associates, a parlé des pratiques exemplaires en gestion du fret, particulièrement de l'importance de ce secteur et de la façon de gérer le transport et les taux. Selon lui, les entreprises qui ont des stratégies de chaîne d'approvisionnement bien planifiées peuvent se servir des coûts de fret comme outil concurrentiel pour améliorer leurs résultats financiers; il a mentionné trois outils de gestion du fret qui peuvent aider les entreprises à économiser : les systèmes de gestion des transports, les logiciels de chargement des camions et la planification des rendez-vous aux quais.

David Darling, vice-président, Santé, sécurité et affaires environnementales de l'American Coatings Association (ACA), a parlé de l'effet des émissions provenant des peintures intérieures sur la qualité de l'air ambiant. Il a fait une mise à jour sur l'étude de l'ACA sur ce sujet, laquelle



Tim Vogel



Finn Poschmann



Douglas Bohn



Dan Goodwill



David Darling

visait à mieux informer et positionner l'industrie en vue des propositions réglementaires futures relatives aux COV. L'étude a entre autres révélé qu'il y a très peu de corrélation entre la teneur en COV « dans le contenant » et les émissions réelles, particulièrement dans le cas du formaldéhyde. La tendance semble indiquer que moins d'entreprises utilisent les préservatifs traditionnels à base de formaldéhyde.

Le président de la Product Care Association, **Mark Kurschner**, ainsi que **Bob Kenney**, du service de gestion des ressources en déchets environnementaux du gouvernement de Nouvelle-Écosse, ont donné un coup d'œil sur la mise à jour de la réglementation en matière de gérance de produits au Canada. M. Kurschner a noté que l'expansion du programme d'échange de peinture était une priorité pour la PCA en 2016.

Greg Green, directeur des services techniques de la division de santé et de sécurité professionnelle de Nouvelle-Écosse, a donné une allocution très intéressante sur les mesures prises dans cette province pour assurer la transition au nouveau système. Il a noté que l'adoption du SGH a facilité le commerce international, réduit le besoin de refaire les essais et le classement de produits chimiques pour différents marchés, et amélioré la santé et la sécurité des travailleurs grâce à de l'information plus cohérente et plus uniforme sur les dangers.

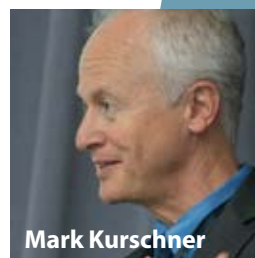
Les séances de travail se sont terminées par un débat d'experts sur les divers aspects du secteur canadien des revêtements du point de vue des fabricants, des fournisseurs/distributeurs, ainsi que des utilisateurs. Les panélistes étaient : **Darrin Noble** (Home Hardware/Beauti-Tone Paints), **Eric Bos** (Sansin Corporation), **Michael Wolfe** (Emco Corporation), **Brian Collicott** (A.R. Monteith) et **Stephen Brown** (Quincaillerie Richelieu et Association des manufacturiers de la menuiserie architecturale du Canada).

PRIX ANNUELS DE L'INDUSTRIE DE L'ACIPR

Le dîner de gala annuel du président du conseil et la remise des prix de l'industrie canadienne des revêtements ont fourni une excellente occasion de reconnaître le travail de personnes clés du secteur. Tim Vogel a également souligné le 150^e anniversaire de deux membres de l'ACIPR : Sherwin-Williams et Systèmes de revêtements Axalta. **Glen Knowles**, membre du conseil de l'ACIPR, a accepté la reconnaissance au nom de Sherwin-Williams, et **Paul Chaney**, directeur de l'usine de fabrication d'Ajax, a accepté le prix au nom d'Axalta.

Prix pour contribution exceptionnelle Roy Kennedy

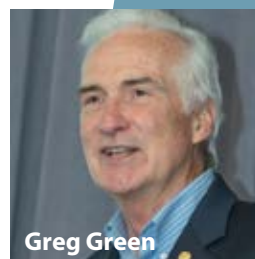
Ce prix est remis chaque année à la personne qui représente le mieux le dévouement de Roy Kennedy envers l'association, ses membres et l'industrie. Le récipiendaire de 2016 est **André Buisson**, président et chef de la direction de Société Laurentide Inc., une entreprise de Shawinigan, au Québec, qui fabrique une vaste gamme de peintures et de revêtements industriels. M. Buisson a assuré le succès de l'entreprise, fondée par son père Gabriel il y a 65 ans, dans le domaine des peintures recyclées vendues aux consommateurs. Il s'est joint au conseil d'administration de l'ACIPR en 2005. M. Buisson, qui a fait ses études en relations industrielles et en administration des affaires, est un ardent défenseur de l'environnement et un passionné d'innovation et de technologies nouvelles. Il est également membre fondateur d'Éco-peinture, un organisme certifié qui gère la récupération et le recyclage des résidus et des contenants de peinture au Québec.



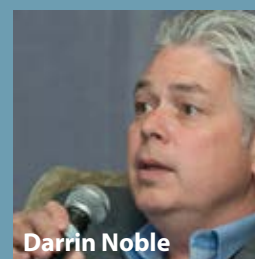
Mark Kurschner



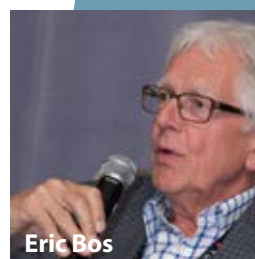
Bob Kenney



Greg Green



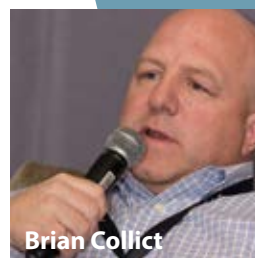
Darrin Noble



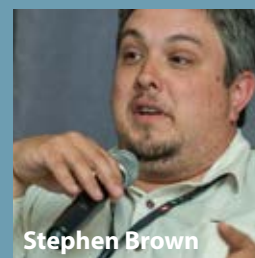
Eric Bos



Michael Wolfe



Brian Collicott



Stephen Brown



Glen Knowles
(Sherwin-Williams)



Paul Chaney
(Axalta Coating Systems)



André Buisson





Laura Johnston



Michael Butler



Vince Rea

Prix du mérite de l'industrie

Ce prix est remis à une personne ou à une organisation qui s'est démarquée de façon exceptionnelle dans la promotion des intérêts de l'industrie ou de l'association, notamment dans les secteurs du développement durable, de la gérance et des pratiques environnementales, de l'impact sur le cadre réglementaire et autres domaines connexes.

L'ACIPR a décerné ce prix à quatre personnes exceptionnelles en 2016 : **Laura Johnston** occupe le poste de directrice, Service technique et Réglementation chez Systèmes de revêtements Axalta et préside le Comité de santé, de sécurité et d'environnement. En tant que représentante de l'ACIPR au comité des questions actuelles sur le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail de Santé Canada, elle a joué un rôle clé dans la préparation de la présentation de l'ACIPR sur le projet de règlement et la mise en œuvre du Système général harmonisé du Canada.



Patrick S. Gieske est directeur des affaires réglementaires chez Valspar. Comptant plus de 20 ans d'expérience dans le domaine des revêtements en aérosol et des produits chimiques, il a contribué de manière déterminante au développement de diverses résines, dont les résines réductibles à l'eau. Au fil des années, M. Gieske a fait une importante contribution

au Comité de santé, de sécurité et d'environnement ainsi qu'au Groupe de travail sur la peinture et les revêtements de l'ACIPR en lien avec le Plan de gestion des produits chimiques.

Michael Butler est directeur de l'environnement et directeur des affaires réglementaires et environnementales chez Behr Process Corp. depuis 23 ans. Il a élaboré et mis en application des politiques stratégiques, des procédures et des programmes afin d'assurer le respect des lois et de la réglementation sur l'environnement, la santé et la sécurité. À la tête d'une équipe plurifonctionnelle, il a contribué à la mise en œuvre d'un système de gestion environnementale qui a permis à la société d'atteindre ses objectifs de durabilité. M. Butler fournit également de l'information à Santé Canada et à Environnement et Changement climatique Canada sur les enjeux qui touchent l'industrie de la peinture et des revêtements.

Vince Rea a passé sa carrière de 26 ans dans l'industrie des revêtements, y compris comme chef des finances et dans d'autres postes cadres. Suite à l'acquisition d'AkzoNobel par PPG, M. Rea a été nommé directeur des 255 magasins Dulux et Dulux-Bétonel du Canada. Il a occupé des postes cadres en Amérique du Nord et a été membre des comités de direction de plusieurs initiatives mondiales. M. Rea a été élu au conseil d'administration de Stewardship Ontario en 2011, où il a secondé les efforts de l'ACIPR pour faire en sorte que Product Care devienne le gestionnaire du programme de peinture postconsommation dans cette province.

Prix des bâtisseurs de l'industrie

Ce prix est remis à des personnes qui sont à la retraite mais qui ont fait une contribution soutenue et prolongée à l'industrie et à l'association. Ils sont nommés par leurs pairs et approuvés à l'unanimité par le conseil d'administration de l'ACIPR.



Deborah Moilanen a pris sa retraite en 2015. Elle était alors chargée de la gérance des produits chez AkzoNobel, après plus de 20 années passées dans divers secteurs à l'installation de R&D de l'entreprise, notamment l'hygiène industrielle, la sécurité, la gestion de la réglementation et la gestion environnementale. Elle a contribué à l'élaboration de fiches signalétiques, à l'enregistrement de nouveaux produits

et aux analyses des importations-exportations en rapport avec la U.S. Toxic Substances Control Act. Elle a été membre des comités de l'environnement et de santé-sécurité de l'ACA. Elle a également participé activement au Comité de santé, de sécurité et d'environnement et au Groupe de travail sur la peinture et les revêtements de l'ACIPR au nom de BASF et d'AkzoNobel.



Robert Fierheller développe de nouveaux marchés et élabore des spécifications pour faire progresser les ventes de PPG. Il s'est joint à PPG en 1973 et a géré les magasins de la société de 1978 au milieu des années 1980, puis a œuvré au sein du service de commerce de détail direct du groupe. M. Fierheller est ensuite passé du côté des distributeurs de PPG au Canada. Il a joué un rôle clé au sein du Comité de l'information de gestion et est membre à vie de l'Association canadienne des professionnels de la vente. Il a en outre siégé au comité technique de l'Ontario Painting Contractors

Association, participant à ses réunions et événements. Il a assisté à plusieurs conférences annuelles de l'ACIPR. **Ron Nakamura** de PPG, membre du conseil de l'ACIPR, a accepté le prix en son nom.

Debbie Nucciarone a occupé le poste de directrice de produit et du marketing pour le secteur des revêtements carrosserie de PPG Canada avant de prendre sa retraite en 2015. Avant cela, elle a assumé plusieurs fonctions importantes en gestion technique, développement de produit, service technique et logistique dans le domaine des revêtements industriels, pour équipementiers automobiles et pour carrosserie au cours de sa carrière chez PPG. Elle joue un rôle central au sein du Comité de l'information de gestion (CIG) de l'ACIPR depuis quatre ans, participe au programme d'étude des ventes de l'ACIPR et consacre beaucoup de temps au Women's Industry Network, un organisme sans but lucratif destiné aux femmes qui œuvrent dans le domaine de la réparation de carrosseries.



Gilles Lussier a pris sa retraite de Chemours à la fin d'avril 2016. Il a fait ses débuts dans l'industrie en 1978 à titre de chimiste à l'usine Cellophane® de la société DuPont aux Chutes de Shawinigan. Il a par la suite été muté à Coteau-du-Lac, où il a contribué au développement et au lancement de divers projets comme la nouvelle usine de fabrication de polyester Dacron®. En 1983 il est passé aux ventes et au marketing et a occupé plusieurs postes aux produits photos, polymères d'ingénierie, revêtements carrosserie, produits

chimiques spéciaux et technologies du titane. Il a bien apprécié ses 38 années au service de DuPont/Chemours, particulièrement les 15 dernières en technologies du titane au service du secteur canadien de la peinture et des revêtements.



SÉMINAIRE ANNUEL SUR LES REVÊTEMENTS 2016

Le Comité d'information de gestion de l'ACIPR a organisé un important séminaire sur les revêtements pour 40 membres, non-membres et intervenants de l'industrie à Toronto en octobre. Un solide programme comportant d'excellentes présentations, dont celle de **Steve Sides**, vice-président, Affaires mondiales de l'ACA, sur le projet de données massives de l'ACA pour le secteur, de **Dan Murad**, président de ChemQuest, sur les tendances du secteur nord-américain de la peinture et des adhésifs de 2016 à 2020, et de **Nicole Van Warmerdam**, associée principale chez Deloitte, sur l'évolution des comportements dans le secteur du détail. Le séminaire 2017 sera un événement à ne pas manquer.

DÎNER DE NOËL DE L'ACIPR

L'ACIPR a fièrement tenu son Dîner de Noël 2016 à Toronto le 8 décembre. Les membres du conseil d'administration et des employés des entreprises membres ont pris part aux festivités. Les fonds de 500 \$ recueillis à cette occasion, ainsi qu'une somme équivalente contribué par l'ACIPR, ont été remis au Chum Christmas Wish Program pour aider les enfants dans le besoin durant la période des Fêtes.



Ron Nakamura a accepté le prix au nom de **Robert Fierheller**



Debbie Nucciarone

UN MERCI TOUT SPÉCIAL AUX MEMBRES BÉNÉVOLES

Voici la liste de ceux qui consacrent bénévolement temps et énergie aux efforts des comités afin de faire avancer les intérêts du secteur et de leurs entreprises respectives. **Merçi.**

Errol Nicholas Armstrong (AkzoNobel) • Gurmukh Banait (PPG Canada) • Peter Barrett (Dampney) • Lorraine Bennett (PPG) • Nancy Bollefer (Behr) • Errol Bonaventura (Inortech) • Dave Bonter (Brenntag) • Joyce Borkhoff (Intertek) • Eric Bos (Sansin) • Linda Bourgeois (Beauti-Tone) • Brandon Bradford (Jones Blair) • Carlos Bravacino (PPG) • Peter Breski (PPG) • Greg Brown (Brenntag) • André Buisson (Laurentide) • Michael Butler (Behr) • Terry Butryn (Schwartz) • Pierre Chapdelaine (Peintures MF) • Brigitte Charpentier (PPG) • Clara Chin (AkzoNobel) • Prokopis Christou (Benjamin Moore) • Megan Clark (Sherwin-Williams) • Bruce Clatworthy (A.R. Monteith) • Mario Clermont (Laurentide) • Bob Coleman (PPG) • Roger Couture (AkzoNobel) • Doug Crabb (Duha) • Barry Cupp (Sherwin-Williams) • David D'Abadie (Axalta) • Sarah Dahm (AkzoNobel) • Remy Delisle (PPG) • Nino DiFruscia (Univar) • Andy Doyle (ACA) • John Dracopoulos (Vinavil) • Sonia Dufresne (Inortech) • Lawrence Durante (Sherwin-Williams) • Stuart Eaton (Cloverdale Paint) • Gordon Erdelean (BASF) • Pamela Falcone (Benjamin Moore) • Wayne Fast (PPG) • Dan Forestiere (Sherwin-Williams) • Margie M. Fritz (PPG) • Tim Gallant (Sherwin-Williams) • Ravi Ganti (Valspar) • Jim Gasper (DSM) • Isabelle Gélina (Laurentide) • Pat Gieske (Valspar) • Giovanni Giorgi (Mapei) • Terri Goulding (Beauti-Tone) • Edith Grashik (Henry) • Kristy Groth (Hempel) • Luc Guillemette (Laurentide) • Michel Hachey (MG Chemicals) • Michelle Harris-Bailey (L.V. Lomas) • Gareth Hayfield (Farrow & Ball) • Fred Heitfeld (Valspar) • Susan Hignet (PPG) • Nancy Houle (BASF) • David Houston (Tartan Color) • David Huettner (Behr) • Bob Israel (Valspar) • Mike Jacobs (Yenkin-Majestic) • Brent Jamieson (Axalta) • Paul Jaworski (Andicor) • Mario Jean (Laurentide) • Laura Johnston (Axalta) • Jim Kantola (PPG) • Tina Karniotis (Sherwin-Williams) • Sharon Kelly (KelCoatings) • Aissa Kelouche (Peintures Micca) • Tim Knapp (Sherwin-Williams) • Glen Knowles (Sherwin-Williams) • Mike Koss (PPG) • Jon Kuch (Behr) • David Lapierre (Omya) • Tuija Laughlen (BASF) • Esther Lawrence (BASF) • Jim Leamen (L.V. Lomas) • Debbie Levesley (ICA America) • Ed Linton (Cloverdale Paint) • Thelma Longakit (Cloverdale Paint) • James Mackinnon (Sansin) • Grace Manarang-Pena (Dominion Colour) • Xavier Massé (Andicor) • Rick Mastroianni (MG Chemicals) • Elizabeth McMeekin (PPG) • Panagiotis Mikroudis (Covestro) • Guy Monfette (Sherwin-Williams) • Michael Morden (Troy) • Emanuele Morello (Peintures MF) • Jean-Baptiste Morenta (Inortech) • Pierre Morin (Celanese) • Helen Mullet (Benjamin Moore) • Kathleen Murphy (Sherwin-Williams) • Ron Nakamura (PPG) • Darrin Noble (Home Hardware) • Sheri Oberle (AkzoNobel) • Doug Parsons (Beauti-Tone) • Gregg Parsons (L.V. Lomas) • Kamal Pawan (Brenntag) • Dominique Pépin (PPG) • Luc Pépin (PPG) • Jean-Marc Pigeon (Inortech) • Jason Pines (Axalta) • Al Pliodzinskas (Hempel) • Richard Posatiere (Sherwin-Williams) • Whitney Randall (Henry) • Vince Rea (PPG) • Mary Redmond (Valspar) • Bill Reid (Sherwin-Williams) • Paulus Reynolds (Farrow & Ball) • Patrick Rodrigue (Peintures Micca) • Vanita Rodriguez (Benjamin Moore) • Tony Rook (Sherwin-Williams) • Rebecca Saxena (Rust-Oleum) • Dave Scandolo (Brenntag) • Dean Scobie (Farrow & Ball) • John Scofield (Axalta) • Ian Seunarine (Duha) • William Shade (Dow) • Mary-Ellen Shivetts (PPG) • Dave Smith (AkzoNobel) • Richard Snyder (AkzoNobel) • Laurie Soles (PPG) • Heather Spratt (PPG Canada) • Jolene Srebotnjak (PPG) • Richard St-Onge (Peintures MF) • Michele Stauffer (BASF) • Judy Stevens (Chromaflo) • Sherry Stookey (Valspar) • Suraj Suba (PPG) • Terry Sutherland (PPG) • Stacey-Ann Taylor (Henry) • Richard Teale (Farrow & Ball) • Andrew Thick (Farrow & Ball) • Ed Thompson (L.V. Lomas) • Richard Tremblay (Benjamin Moore) • Gino Turcotte (L.V. Lomas) • Bruce Varner (Rust-Oleum) • Lesley Varty (Farrow & Ball) • Fred Veghelyi (OPC Polymers) • Rhonda Vete (PPG) • Mark Vincent (Dominion Colour) • Tim Vogel (Cloverdale Paint) • Thanh Vu (BASF) • Dave T. Warburton (Axalta) • Nancy Wason (Covestro) • Barry Weissman (Benjamin Moore) • Josh Wiwcharyk (Loop Paint) • Michael Wolfe (Emco) • Jennifer Wolfenden (Benjamin Moore) • Steve Wolinsky (Rust-Oleum) • Ray Yesh (AkzoNobel) • Adam Zargaroff (PPG) • Katherine Zesses (AkzoNobel) • Luciano Zottig (Laurentide)

L'ACIPR est la porte-parole nationale de l'industrie de la peinture et des revêtements et elle appuie ses membres dans leurs démarches pour :

- Contre les mesures qui aggravent les risques pour l'industrie ;
- Respecter la réglementation qui régit leurs activités commerciales ;
- Améliorer la santé et la sécurité du public, et protéger l'environnement.

L'ACIPR offre le soutien et les ressources dont vous avez besoin pour garder une longueur d'avance sur la réglementation.

**OBTENEZ L'AIDE DONT VOUS AVEZ BESOIN.
DEVENEZ MEMBRE DÈS AUJOURD'HUI.**

**Avantages
à valeur ajoutée**



CANADIAN PAINT
AND COATINGS
ASSOCIATION

ASSOCIATION CANADIENNE
DE L'INDUSTRIE DE LA PEINTURE
ET DU REVÊTEMENT

GLOSSAIRE

2-BE	2-butoxyéthanol	CCATM	Conseil canadien des administrateurs en transport motorisé	DMDS	Déchets municipaux dangereux ou spéciaux
A		CCCD	Conseil canadien du commerce de détail	DP	Député provincial
ACA	American Coatings Association	CCHST	Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail	DSE	Documents sur des scénarios d'émissions
ACC	American Chemistry Council	CCN-PGPC	Conseil consultatif national sur le Plan de gestion des produits chimiques	E	
ACC	Alliance Canadienne du Camionnage	CCR	Conseil de coopération en matière de réglementation	ECHA	Agence européenne des produits chimiques
ACIA	Agence canadienne d'inspection des aliments	CEPE	Conseil européen de l'industrie des peintures, des encres d'imprimerie et des couleurs d'art	EPA	U.S. Environmental Protection Agency
ACIC	Association canadienne de l'industrie de la chimie	CIG	Comité de l'information de gestion de l'ACIPR	ER	Évaluation des risques
AI	Avis d'intention	CMC	Coalition des manufacturiers du Canada	EREP	Ébauche de rapport d'évaluation préalable
ALENA	Accord de libre-échange nord-américain	CNS	Code national de sécurité	F	
AQIP	Association québécoise de l'industrie de la peinture	COV	Composé organique volatil	FDA	U.S. Food and Drug Administration
ARLA	Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire	CPSC	U.S. Consumer Product Safety Commission	FDS	Fiche de données de sécurité
ASFC	Agence des services frontaliers du Canada	CSA	Association canadienne de normalisation	FS	Fiche signalétique
B		CSB	U.S. Chemical Safety Board	G	
BECSN	Bureau de l'évaluation et de contrôle des substances nouvelles	CSPAAT	Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail	GES	Gaz à effet de serre
BSP	Bureau de la sécurité des produits			GNL	Gaz naturel liquéfié
C				GR	Gestion des risques
CAIG	Chemical & Allied Industries Group			GTPR	Groupe de travail sur la peinture et les revêtements (comité de l'ACIPR)
CALE	Comité sur l'Accord de libre-échange			GTS	Groupe de travail du SIMDUT
CARB	California Air Resources Board			H	
CAS#	Numéro de registre CAS			HCS	Hazard communications standard
CBP	Service des douanes et de la protection des frontières des États-Unis			I	
		D		ICG	Industry Coordinating Group
		DF	Député fédéral		
		DG	Directeur général		



INRP	Inventaire national des rejets de polluants	OMS	Organisation mondiale de la Santé	SC	Santé Canada
L		ONG	Organisation non gouvernementale	SCIAN	Système de classification des industries de l'Amérique du Nord
LCPE	<i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement</i>	OPA	Ontario Paint Association	SGH	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
LES	Liste extérieure des substances	OSHA	U.S. Occupational Safety and Health Administration	SIMDUT	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
LIS	<i>Liste intérieure des substances</i>	P		SM	Sous-ministre
LPA	<i>Loi sur les produits antiparasitaires</i>	PCA	Product Care Association	SMA	Sous-ministre adjoint
LRD	<i>Loi sur le réacheminement des déchets</i>	PE	Protocole d'entente	SNUR	Significant New Use Rule (U.S.)
LSIP 1 ou 2	Liste des substances d'intérêt prioritaire 1 ou 2	PGPC	Plan de gestion des produits chimiques	SP	Secrétaire parlementaire
M		PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement	SSE	Santé, sécurité et environnement
MEC	Manufacturiers et Exportateurs du Canada	R		T	
MEKO	2-butanone-oxime	RCCS	Renseignements commerciaux confidentiels sensibles	TSCA	<i>Toxic Substances Control Act (U.S.)</i>
MEO	Ministère de l'Environnement	RCO	Conseil du recyclage de l'Ontario	W	
N		REIR	Résumé de l'étude d'impact de la réglementation	WDO	Réacheminement des déchets Ontario
NAC	Nouvelle activité	RFEP	Rapport final d'évaluation préalable	WWG	WHMIS Working Group
NPD	Nouveau Parti démocratique	RPD	Règlement sur les produits dangereux		
O		S			
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques	SAP	Sanctions administratives pécuniaires		